

PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 22 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril, à vingt heures,

Le conseil municipal de Bellot, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Frédéric MOREL, maire.

Présents : M. MOREL Frédéric, Mme REIGNOUX Christine, Mme HAMEL Pascale, M. ROUSSET André, Mme PAIX Josiane, M. MIREAUX Jean, M. THOVERON Éric, M. ASTIER Stéphane, M. GIRAUDOT Francis, M. MIGNARD Laurent, Mme BOREL Émilie

Absents représentés : Mme LEROUX-SALEINE Marie ayant donné pouvoir à Mme PAIX Josiane, M. DEFER Marc ayant donné pouvoir à Mme BOREL Émilie, M. ASTIER Stéphane ayant donné pouvoir à Mme REIGNOUX Christine

Date d'affichage : 26/03/2025

Date de convocation : 26/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Secrétaire de séance : M. Éric THOVERON

Après avoir constaté que le quorum était atteint, monsieur le maire ouvre la séance à 20h02.

1. Approbation des procès-verbaux des 24 mars 2025 et du 1^{er} avril 2025

Approbation des 2 comptes rendus, Caroline a travaillé dessus, mais bon le dernier compte-rendu fait 100 pages, elle vous l'a envoyée que tout à l'heure, elle a repris mots à mots tout ce que vous aviez envoyés, elle a pas changé une phrase, elle a juste remis en page et corrigée des fautes, donc soit, la en même temps elle vous l'a envoyer que tout à l'heure donc je vous propose que l'on reporte au conseil suivant, que vous ayant le temps de le lire et le validé plutôt que de les valider à ce conseil là puisque elle vous l'a envoyé y a 1h ça me parait délicat de vous demander d'approuver quelque chose que vous avez pas eu le temps de lire. En même temps elle n'a rien changé, elle a repris mot pour mot vos transcriptions.



Christine REIGNOUX : Moi j'avais, tu avais juste fait une erreur de montant de mon indemnité, que j'aimerais modifier parce que ce n'est pas la réalité, je ne touche pas 439 euros 83 ça c'est à la charge de la commune ok, je touche 377 euros 03.

Frédéric MOREL : Dans le compte-rendu du 1^{er} tu veux dire ?

Christine REIGNOUX : Du 1^{er} avril.

Frédéric MOREL : D'accord, Mais vous voulez les validés là ou vous voulez que on les reporte et ça te laissera, on fera la modif ?

Christine REIGNOUX : Comme il veut, celui du 1^{er} il fait 3 pages en même temps...

Frédéric Morel : on valide celui du 1^{er} ?

Éric THOVERON : Non non, il fait 9 pages...

Christine REIGNOUX : 9 pages pardon.

Éric THOVERON : Parce que je l'ai lu.

Christine REIGNOUX : Oui il fait 9 pages, oui mais on a le temps de le lire, celui de 100 pages c'est un peu plus compliqué.

Frédéric MOREL : Donc vous voulez qu'on valide celui de la séance du 1^{er} avril ?

Christine REIGNOUX : Si vous avez eu le temps de le lire, je ne sais pas hein !

Frédéric Morel : A vous de me dire, est ce que on les reporte ou est-ce que on les valide ?

Émilie BOREL : Non mais le 1^{er} c'est bon.

Frédéric MOREL : Celui du 1^{er} avril on le valide et on change l'indemnité ?

André ROUSSET : Oui.

Frédéric MOREL : C'est page combien ?

Christine REIGNOUX : Effectivement c'est ce que tu as dit, mais ce n'est pas la réalité.

Frédéric MOREL : D'accord, j'ai dû, c'est parce que y a le FONPEL qui se déduit, d'accord j'ai dit une bêtise alors.

Christine REIGNOUX : Non si tu déduis le FONPEL c'est 289 euros.

Frédéric MOREL : D'accord. C'est page combien ton compte-rendu ?

Christine REIGNOUX : Je ne sais pas, je n'ai pas noté la page. Y en a 9 tu vas trouver. C'est sur l'indemnité c'est la deuxième délib en fait...

Laurent MIGNARD : Elle avait été envoyée quand la transcription ?

Christine REIGNOUX : Lundi de pâques.

Frédéric MOREL : Par contre il n'y a pas de montant, mais je vais le, je vais le rechercher.

Christine REIGNOUX : Frédéric...

Frédéric MOREL : Non mais je ne le trouve pas là mais je vais le rechercher.

Éric THOVERON : Page 6.

Frédéric MOREL : Ah bah voilà merci.

Laurent MIGNARD : Elle avait été envoyée quand la transcription ?

Frédéric MOREL : Donc c'est bon. Combien le montant Christine tu dis ?

Christine REIGNOUX : Envoyé à Caroline ?

Laurent MIGNARD : Oui du conseil du 1^{er} avril.

Christine REIGNOUX : 377.03.

Frédéric MOREL : A part cette...Je ne sais pas dire il y a une semaine à peu près.

Christine REIGNOUX : Moi je l'ai envoyé, je l'ai fait le 2 ou le 3, je lui ai envoyé le 5 avril.

Frédéric MOREL : Sur ce compte-rendu, vous avez d'autres remarques ? Vous l'adoptez avec cette modification-là, ça vous convient ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Jean je te laisse le signer, si tu veux bien. Et l'autre on le reporte au prochain conseil que vous ayez le temps de lire les 100 pages, ça vous va ?



Frédéric MOREL : Je vais passer la parole, enfin dès que Jean m'aura redonné le feu vert. Je vais repasser la parole à Anne qui va vous présenter le compte de gestion, compte administratif, etc....

Anne LOELTZ : Alors le plus simple, je vais, je ne sais pas si vous avez eu ce tableau, on a le résultat de clôture.

Frédéric MOREL : On présente les deux comptes de gestion et d'administratif, les deux en même temps et après on fait deux votes séparés, parce que c'est les mêmes de toute façon. On ne va pas faire deux présentations différentes.

Anne LOELTZ : Oui, oui tout à fait. Après je ne sais plus...

Frédéric MOREL : Dans les deux documents envoyés oui mais en imprimé non...Ce que j'ai, c'est les budgets je peux leur donner. Ce n'est pas dans... Tu ne l'as pas dans les.

Anne LOELTZ : Non....

Frédéric MOREL : En fait je vous ai fait les copies du budget, c'est pour le budget.

Anne LOELTZ :Je vais juste...Ca pourra être donné après...Donc ce que je vais faire pour que ce soit plus simple pour vous, c'est le document qui relate...On parle du 31 décembre 2023. On, comment dire ? On passe l'année 2024 et on obtient un résultat de clôture au 31 décembre 2024 qui permet après de préparer le budget 2025, donc au 31 décembre 2023 en investissement vous aviez un excédent de, je vous fais grâce des centimes je ne vois pas trop l'intérêt, donc vous aviez un excédent de 5 286 euros, en fonctionnement vous aviez un excédent de 247 777 euros, ce qui faisait un excédent total de 253 063 euros. A l'excédent de fonctionnement, il a été affecté un montant de 4 569 euros par rapport à votre déficit d'investissement au 31 décembre 2023, notamment les restes à réaliser. Au cours de l'année 2024 il a été dépensé en investissement 163 732 euros, il a été perçu 176 160 euros ce qui vous fait un résultat sur l'année 2024 excédentaire à hauteur de 12 427 euros. En fonctionnement il a été mandaté 644 984 euros, perçu 944 125 euros. Donc toujours sur l'année 2024 un excédent de 299 141 euros. Donc un résultat excédentaire, en prenant compte les comment dire les deux sections de 311 569 euros. Donc maintenant si on reprend le résultat de clôture 2023 que l'on vient additionner le résultat comptable de l'année 2024 vous avez, au 31 décembre, en investissement un excédent de 17 713 euros, en fonctionnement 542 349 euros, donc à nouveau un résultat excédentaire de 560 063 euros. Il a été signalé des restes à réaliser donc rappelez-vous les restes à réaliser c'est toutes les dépenses qui ont été engagées et non soldées ou toutes les recettes pour lesquelles vous êtes en attente de versement d'une subvention ou dotation. Donc en reste à réaliser il vous restait 150 229 euros à réaliser et à percevoir 110 391,80 euros donc en reste à réaliser un résultat déficitaire de 39 837 euros, donc on arrive au résultat global au résultat de clôture 2024 donc en investissement vous êtes déficitaire à hauteur de 22 124 euros, en fonctionnement vous êtes excédentaire à hauteur de 542 349,42 euros, ce qui vous fait un résultat excédentaire de 520 225 euros et là je rajoute les 41 centimes, voilà précisément. Vous avez peut-être des questions sur ce tableau-là, n'hésitez pas ! Qui résume vraiment, qui vous permettra, je sais pas comment vous, c'est vrai que c'est un résultat intéressant cette année sachant que, dans je vais être obligée de remettre mes lunettes elle sont là, dans les 500, pardon dans le résultat de clôture de l'exercice pardon vous avez un résultat de fonctionnement qui a, qui est quand même intéressant dans le sens où on est presque à 300 000 euros, c'est tout simplement parce que vous avez, il a été versé une dotation exceptionnelle de 236 000 euros si je me trompe pas 221 000 de la part du Département pour venir réaliser les travaux suite aux inondations qui est c'est vrai malheureusement vous avez quand même vécu une année....

Frédéric MOREL : Il y aura un reste à charge pour la commune

Anne LOELTZ : Une année exceptionnelle...

Frédéric MOREL : On a touché l'argent avant de faire les travaux. Sur le budget qui est prévu de voter ensuite y a les travaux qui seront à réaliser. Il ne faut pas croire qu'on a tout cet argent disponible.

Anne LOELTZ : Donc voilà, je ne sais pas si vous avez des questions avant que j'aille dans les détails de...



Laurent MIGNARD : 248 000.

Anne LOELTZ : Merci.

Laurent MIGNARD : 248 000 euros. Alors oui c'est un résultat favorable mais trompeur.

Frédéric MOREL : C'est ça.

Laurent MIGNARD : Sur lequel il faut faire attention, puisque les dépenses qui correspondent aux recettes n'ont pas été réalisées, donc il va falloir forcément les mettre dans le budget qui vient.

Frédéric MOREL : Ça a été fait.

Anne LOELTZ : Voilà, donc là au niveau, donc par contre là vous avez tous été destinataires, de ce, du tableau.

Frédéric MOREL : On vote déjà peut-être compte de gestion compte administratif, on passe après.

Anne LOELTZ : On n'a pas les détails.

Frédéric MOREL : Et après on passe...

Anne LOELTZ : On n'a pas vu les détails.

Frédéric MOREL : Ah oui d'accord tu fais tous les détails avant...

Anne LOELTZ : Est-ce que vous voulez, tous les détails avant, car d'habitude vous votez...

Frédéric MOREL : Tout le budget et après on vote.

Anne LOELTZ : Voilà oui voilà, alors à moins que vous ne vouliez pas voir le détail de 2024...

Frédéric MOREL : Si. Voyons, on voit tout et on votera après.

Anne LOELTZ : Pareil.

Frédéric MOREL : Pour ceux qui veulent c'est les budgets, je vous les ai imprimés c'est ceux que vous avez eus.

Anne LOELTZ : Alors n'oubliez pas que vous, je ne vais pas vous faire un détail à l'article, dans le sens où votre budget il est voté au chapitre, donc je vais vous rappeler les chapitres, 2024 : fonctionnement, investissement, dépenses, recettes, si vous avez la moindre interrogation n'hésitez pas !

Frédéric MOREL : Il faut que tu lises ton tableau pour parler de 2024.

Anne LOELTZ : Alors quand vous prenez les dépenses de fonctionnement, donc la première, le premier tableau donc, au chapitre 011, chapitre 011 et le chapitre des charges à caractère général, il a été dépensé 327 613,50 euros que vous retrouvez au chapitre 60 pour 91 974 euros, au chapitre 21, au 61 pardon pour 148 109 euros. Chapitre, chapitre, alors excusez-moi pardon je vais peut-être trop vite achat et variation des stocks, le chapitre 60 c'est tout ce qui est, acquisitions qui va des factures d'eau d'assainissement, d'électricité, combustibles, carburants, petit équipement, fournitures voirie, fournitures scolaires etc.... Donc, ça il a été dépensé 91 974 euros, au chapitre 61 qui concerne les contrats de prestation, l'entretien, la réparation des terrains, des bâtiments publics, la maintenance, l'assurance, il a été dépensé 290 090 euros, au chapitre 62, donc autres services extérieurs donc on retrouve tout ce qui est honoraires, tout ce qui est transport de bien.

Laurent MIGNARD : Ont été dépensés 148 290 euros c'est le prévisionnel.

Anne LOELTZ : Merci, déjà je louche, pardon donc là 86 573,63 euros, autres services extérieurs donc là il a été dépensé 44 553 euros qui correspond comme je vous disais tout ce qui ai honoraires, déplacement, qu'est-ce qu'on a le, des concours divers, frais postaux, de télécommunication, ensuite au chapitre 63, 4 299 euros c'est heu y a un seul article, c'est les impôts le paiement de la taxe foncière.

Laurent MIGNARD : Excuse-moi tu ne le lis pas le CA 2023 ?

Frédéric MOREL : 4 445...

Anne LOELTZ : décidément là je suis complètement à côté 4 445.

Frédéric MOREL : En effet je ne te reprenais pas...

Anne LOELTZ : Bon allez, je reprends décidément parce que c'est noir et blanc je suis habituée à la couleur, c'est pour ça, 4 445 et donc voilà là on a globalisé l'ensemble du chapitre 011. Au chapitre 012 en 2024 il a été dépensé 224, 229 408 euros qui correspondent là à tout ce qui est charges du personnel. Au chapitre 014, donc les attributions de compensation notamment le FNRJ là il a été dépensé 2 074,73 euros. Au chapitre 65, autres charges gestion courantes 75 879,56 euros qui correspondent au



indemnités de fonction, comment dire maire et adjoint, au montant assez conséquent que vous versez pour le service incendie, d'autres contributions notamment le SIVOM et le remboursement de frais de scolarité également, les subventions CCAS, subventions aux associations, tout ça pour un montant de 75 879,56 euros et on va terminer sur les dépenses chapitre 66, là c'est uniquement les intérêts des emprunts alors emprunts et intérêts de la ligne de trésorerie donc là il a été dépensé 10 007,83 euros ce qui fait un total réalisé en 2024 de 644 984 euros et 19 centimes, donc là c'est la partie dépense de fonctionnement. En recette de fonctionnement, donc là on retrouve 325 euros au chapitre 64 donc qui correspond à un remboursement de trop versé par rapport à, par rapport à Relyens non pardon pas Relyens par rapport au fond de compensation du supplément familial. Ensuite, au chapitre 70, il a été perçu 74 540 euros donc là on retrouve en poste important la régie. La régie c'est tous les redevances et droits des services périscolaire et également la redevance d'occupation du domaine public communal notamment HIVORY et SFR qui vous verse une participation assez conséquente du fait des pylônes. Ensuite, au chapitre 73, il a été perçu 55 258,21 euros qui correspond à l'attribution de compensation qui vous a été versée par le comité d'agglomération et également le FPIC qui est le fond de péréquation des ressources intercommunales et communales et puis un autre poste important c'est les droits de mutation vous savez ce qui correspond aux frais de notaire, quand vous payez, quand vous achetez une maison et y a la maison y a aussi des frais de notaire et dans les frais de notaire y a des taxes qui sont reversés et des recettes qui sont reversées aux collectivités. Donc chapitre 73, 55 258,21 euros chapitre 731 donc lui c'est la fiscalité locale il vous a été versé 301 872 euros qui correspond surtout à tout ce qui est taxes foncières bâti, non bâti et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ou les logements vacants. Chapitre 74 on a les dotations et participations pour un montant de 438 036 euros et 50 centimes. Donc là on retrouve toutes les dotations qui va de la DGF à la dotation nationale de solidarité et c'est donc sur ce poste là que on retrouve comme la dit M. Mignard tout à l'heure une subvention exceptionnelle du département à hauteur de 248 262 euros donc effectivement ont été loin d'imaginer quand vous avez élaboré le budget 2024 qu'un tel drame surviendrait sur le territoire donc il a été prévu 212 000 et ça a été multiplié par 2 les sommes perçues. On a le chapitre 75, autres produits de gestion courante, où là on retrouve essentiellement les revenus des immeubles et puis également les produits 37 000 de produits divers qui, dont 30 000 qui correspond à un acompte qui a été versé par l'assurance suite aux inondations. Au chapitre 76, 7 euros 33 ce sont les parts sociales liées aux emprunts. Au chapitre 77 des produits exceptionnels donc pour 1 214 euros et 20 centimes qui correspondent surtout à des trop versés ou à des régularisations sur des années antérieures donc on arrive à un total recettes 944 125,87 euros auxquelles on vient ajouter le résultat reporté du 31 décembre 2023 donc on obtient un montant de recette pour l'année 2024 de 1 187 333,69 euros voilà. Je continue vous avez des questions, non, bon alors la section les dépenses d'investissements alors dépenses d'investissements on a alors en premier lieu il a été réglé 23 518,16 euros qui correspond au remboursement du capital des emprunts, parce que rappelez-vous les intérêts vous les réglez en section de fonctionnement et le capital toujours en section d'investissement. C'est une règle de la comptabilité publique. Ensuite, il a été dépensé 3 051 euros qui correspond à une licence Berger-Levrault donc ça c'est au chapitre 20. Au chapitre 21, vous avez dépensé 130 618 euros et 04 centimes donc là y avait plusieurs éléments y avait un achat de terrain, il y avait le FER 2021 avec le terrain de boules et puis une réfection de clôture suite aux inondations, y avait un abribus et du mobilier urbain, il y avait au 2135 des travaux sur les bâtiments donc les bâtiments publics, la signalétique. Ensuite, y a également eu au 2152 du mobilier urbain, de la signalétique pour 5 618 euros et 09 centimes, sur le réseau d'adduction d'eau, il a été mandaté 11 832 euros et après on avait... Ah si un élément important 37 000 qui est l'acquisition du tracteur, donc voilà tout ça au chapitre 21 donc pour 130 618 euros 04 centimes ce qui vous fait un total en dépenses d'investissement de 163 732 euros et 54 centimes. Et en recette d'investissement, donc vous avez aux opérations financières vous avez perçu 66 628 euros et 96 centimes de FCTVA, enfin au chapitre 10 vous avez perçu 80 181 euros qui se résume sur trois lignes vous avez le FCTVA qui est important puisque vous avez perçu 66 128 euros, vous avez les taxes d'aménagement pour 8 982 euros et l'excédent de fond



capitalisé, rappelez-vous il y avait un léger déficit en section d'investissements au 31 décembre 2023 qu'il fallait combler donc vous le comblez en venant ponctionner sur la section de fonctionnement donc pour 4 569 euros et 43 centimes. Alors en cours, au chapitre 13 vous avez, donc qui concerne les subventions des équipements vous avez perçu 95 978 euros donc vous aviez une subvention de la région île de France pour le contrat COR donc c'était l'opération 1, c'était notamment l'acquisition de la propriété, c'est tout c'est ça l'opération numéro 1.

Frédéric MOREL : Oui, ce qui était remboursé pour le moment c'était...

Anne LOELTZ : Opération phase 1.

Frédéric MOREL : Elle n'est pas finie l'opération mais en tout cas c'était ça

Anne LOELTZ : Voilà c'est là, phase 1. Au niveau du Département vous aviez, vous avez perçu 9 972 euros 80 qui concernait du fer 2021 et du fer 2023. Ensuite, en autres groupements, vous avez perçu une subvention du SDESM pour 13 985 euros 44 et une deuxième, et une subvention DETR 2022 pour 18 770 euros 23. Donc, ce qui fait un total de recettes d'investissement de 176 160 euros et 04 centimes auxquelles on vient additionner le résultat reporté de 5 286 euros 15, ce qui vous fait un total de recette de 181 446 euros et 19 centimes. Voilà donc ça c'est le, c'est votre année 2024 qui dit compte administratif compte de gestion est identique bien évidemment puisqu'en comptabilité publique on a le compte administratif qui est le compte de l'ordonnateur donc du maire et du conseil municipal, et on a le compte de gestion qui lui, est les écritures enregistrées par le comptable public qui est le SGC de Coulommiers et on se doit à ce que les écritures soient identiques au centime près. Donc voilà.

Frédéric MOREL : Des questions ? Des remarques ? On passe au vote ?

Laurent MIGNARD : Oui j'ai des commentaires à faire.

Frédéric MOREL : Oui.

Laurent MIGNARD : Ce budget avait été préparé par la commission finances, en collaboration avec le Maire et on avait imaginé, on n'avait évidemment pas imaginé l'épisode des inondations mais on avait imaginé la remise en route de l'entretien de la commune, ce qui est quand même une priorité et la mise, la mise en route des investissements qu'il fallait faire. Moi ce que je remarque quand je vois ce budget... Premièrement, je regrette que la commission finances n'ait pas travaillé toute l'année avec le maire, et que le budget ait été réalisé sans aucune concertation, ça m'ennuie beaucoup. D'autant plus qu'il y a des crédits qui avaient été adoptés et qui n'ont pas été dépensés. Ça va vous paraître bizarre ce que je vais dire, mais je trouve que quand on a, quand on vote des crédits, je trouve que c'est dommage de pas les utiliser, surtout si la commune en a besoin. Je pense notamment à tout ce qui concerne l'entretien, l'entretien de la commune. Combien de fois on a demandé le passage de la balayeuse sur les rues, qu'on avait budgété, on avait mis un budget pour les réparations des routes, ça fait trois ans que les routes n'ont pas été faites, on avait mis un budget pour ça, ça n'a pas été affecté. Le matériel pour l'employé communal on avait budgété 15 000 euros, y a que 10 000 qui ont été dépensés. Donc ça c'est ce qui concerne les dépenses. En ce qui concerne également les dépenses de fonctionnement liées aux inondations, on est obligé de faire, d'aller farfouiller dans les différents comptes pour savoir un peu près combien ont coûté exactement les inondations et quelles ont été leurs recettes pour l'instant, même si on a eu des chiffres partiels, on n'a toujours pas un décompte définitif de tout ce qu'ont coûté les inondations et ce qui est des recettes d'inondations. Là, à vue de nez on serait aux alentours de 60, 70 000 euros mais c'est difficile à dire parce qu'on n'a pas tous les chiffres. Et puis d'autre part, sur les recettes on sait que l'on a 30 000 euros d'assurance qui sont arrivés, 248 000 euros du Département, mais il y a encore des factures qui sont arrivées tardivement à l'assurance et on ne sait toujours pas de combien on va disposer sur les recettes d'inondations par l'assurance. Concernant les investissements, moi je remarque que l'on a une masse énorme de restes à réaliser, c'est-à-dire qu'en fait le budget il a l'air relativement flatteur mais l'année dernière on avait donc budgété des sommes d'investissement, sur les investissements on avait budgété 496 000 euros et on en a réalisé 163 et donc évidemment les recettes sont à l'avenant, on avait budgété 96 et on a réalisé 181. Je sais que toutes les opérations ne se font pas le même jour, je sais qu'il peut y avoir des décalages, mais je trouve regrettable que l'on prenne



systématiquement du retard sur les investissements. Ce qui veut dire que on se retrouve l'année suivante avec des restes à réaliser très importants auxquels s'ajoutent les besoins de réparation de la commune liés aux inondations et qui ceux-là n'étaient pas prévus. Donc la question évidemment va se poser sur le budget 2025 auxquelles on a la commission finance a été sollicité mais elle sait vu qu'une fois pas une deuxième fois alors qu'on l'avait demandé et donc moi je suis bien embarrassé pour adopter ce budget réalisé parce que je trouve que l'on n'a pas de suivi, on n'a pas de réponse à nos questions, c'est embêtant, d'autant plus qu'il y a des dépenses qui ont été faites et qui sont clairement des erreurs de gestion, c'est pas forcément des grosses sommes, mais c'est quand même embêtant de payer des frais financiers alors que l'on n'aurait pas dû les payer, je pense notamment aux frais sur la ligne de trésorerie que l'on aurait jamais dû payer si elle avait été fermée comme on l'avait demandé. Voilà ça c'est mes commentaires, le budget réalisé est flatteur mais ne nous y trompons pas y a pas beaucoup. Il va nous permettre de faire un effet de levier pour la suite mais faut pas le prendre au pied de la lettre tel qu'il se présente.

Frédéric MOREL : D'autres questions ? D'autres remarques ? Pour répondre à tes questions et à tes remarques, dans ce que j'ai noté Laurent, effectivement on a fait un budget, effectivement il est compliqué de le mener à bout quand on a été inondé la moitié de l'année. A partir d'Août, je te rappelle qu'on a eu les inondations donc ça a un peu freiné tout le reste des investissements, y a eu un problème d'équipe qui sont venus se joindre depuis donc c'est aussi ce qui fait ça a un peu freiné les investissements sur cette année. Dans les recettes que tu signales pour l'assurance tu as oublié les 70 000 euros de la région que l'on va recevoir qui vont arriver sur 2025 dont on a connaissance et que je vous ai communiqué en projection.

Laurent MIGNARD : Pas en 2025 mais 2024.

Frédéric MOREL : Oui mais c'est parce que ça va arriver en 2025, mais ça a été attribué en 2024. Cependant, la région mais du temps à nous les payer et ça va être mis sur le budget 2025. Voilà quand on touche des subventions on a jusqu'à 3 ans minimum d'état pour faire les travaux, pour suivre les travaux, on n'est pas en retard dans les dépenses d'investissement, je préfère être prudent sur les budgets, plutôt de tout dépenser tout de suite et que on se retrouve en problème de trésorerie comme ça a été le cas les 2 premières années où c'était compliqué. Donc là moi j'assume aussi la trésorerie et en fonction de la trésorerie, j'engage les investissements ou je ne les engage pas. Sachant qu'on a 3 ans pour les réaliser, quand on la met dans le compte-rendu et je ne parlerai pas des frais financiers, sur ta dernière remarque. D'autres questions ? D'autres remarques ?

Laurent MIGNARD : Une réponse à ta réponse.

Frédéric MOREL : Vas-y.

Laurent MIGNARD : La commission et toi n'avons pas la même façon de travailler. Nous on est, on travaille en programmant, en faisant des échéanciers, des échéanciers mensualisés de dépenses et de recettes et on sait exactement par de la prévision ce que l'on peut dépenser, quand les recettes arrivent, quand est ce qu'il faut dépenser, je me souviens y a 2 ans et demi d'avoir donné un tableau que tu as pas utilisé et toi c'est vrai que tu as tendance à considérer qu'il faut faire attention à ne pas trop dépenser parce qu'il faut faire, il faut faire, garder de la trésorerie, mais si on est sur un échéancier et qu'on programme les choses, y a pas de raison de s'inquiéter et d'agir au feeling. Il suffit juste de mettre dans les cases mois par mois on sait ce qui va être dépensé et ce qui va rentrer et on pilote, mais bon ce n'est pas ta façon de travailler et c'est pour ça qu'avec la commission finances on n'arrive pas à s'entendre parce que on n'a pas la même façon de travailler.

Frédéric MOREL : Oui parce qu'encore une fois je suis, je fais attention et tant que je n'ai pas reçu l'argent je n'engage pas la nouvelle dépense, c'est parce que souvent quand on reçoit les subventions on ne les reçoit pas au moment où elles sont annoncées, on les reçoit bien plus tard pour raison x ou y. Donc moi j'attends d'avoir les sous avant de les redépenser. Donc effectivement on n'a pas la même vision.

Éric THOVERON : Le problème je trouve c'est qu'il y a certains investissements, si tu veux, le fait d'attendre on ne fait qu'aggraver les travaux à mener.



Frédéric MOREL : C'est vrai aussi, mais en même temps si on n'avait pas une bonne réserve financière on n'aurait pas été capables de subvenir directement aux inondations, heureusement que l'on avait de la trésorerie.

Éric THOVERON : A partir du moment où on avait mis dans le budget, c'est que l'investissement il était prévu, donc je ne vois pas ce qui empêche de le mettre.

Frédéric MOREL : Encore une fois on a fait un demi-budget, je vous rappelle que depuis août, tout s'est arrêté à cause des inondations. On n'a pas pu aller au bout de notre budget dû aux inondations, depuis août tout s'est arrêté donc la suite des investissements n'a pas été engagée parce qu'on se pose la question, je me suis posé la question à savoir on engage vraiment la suite où on prévoit déjà de l'investissement pour la protection des inondations.

Laurent MIGNARD : Oui tu te l'es posée a toi-même, mais on ne l'a pas partagé ce choix.

Frédéric MOREL : Je vous rappelle que nos échanges sont compliqués.

Laurent MIGNARD : oui mais ça ce n'est pas de notre fait et c'est le fait que simplement à partir du moment où tu ne partages pas les décisions et on ne peut pas générer de l'intelligence collective, autour d'une table en matière de finances c'est quand même un sujet extrêmement sérieux, moi je trouve dommage et d'ailleurs sur l'investissement c'est pas là que j'ai le plus de problèmes moi, c'est sur le fonctionnement, je redis que jusqu'à avril, si on fait une réparation de route moi ça fait 3 ans que je demande combien coûte 300m de route j'ai jamais eu le chiffre, ça fait 3 ans que je demande que chaque année on fasse un morceau de route, tous les ans que l'on mette 30 ou 40 000 euros chaque année dans la route. Bon depuis que la mandature a commencé on n'a toujours pas refait un bout de route ça me désespère, donc je me dis y a un moment il va falloir quand même arrêter de se dire qu'il va falloir garder des sous pour peut-être plus tard et à un moment faire le travail pour la commune, pour l'entretien de la commune. Voilà parce ce que parce que c'est plus possible.

Frédéric MOREL : Je te rappelle que l'on a largement échangé sur les sujets financiers et que jusqu'à preuve du contraire, jusqu'à ce que nous ne soyons plus d'accord tu as voté tous les budgets à 100% et que tu étais d'accord avec tous les investissements et réalisations à 100%.

Laurent MIGNARD : Par solidarité en effet.

Frédéric MOREL : Tu le fais depuis 3 ans, sauf que tu étais toujours d'accord et que tu étais responsable de la commission finances.

Laurent MIGNARD : Bah oui mais sauf que par solidarité, tu ne m'en feras peut-être pas le reproche, mais y a un moment où c'est plus possible de l'être.

Frédéric MOREL : Ok... Donc...

Christine REIGNOUX : Par contre, tu ne peux pas dire que Laurent à chaque fois que l'on a voté le budget, n'a pas demandé de ligne pour refaire des routes parce que ça...

Frédéric MOREL : Je suis d'accord....

Christine REIGNOUX : A chaque fois ce n'était pas retranscrit, comme c'est retranscrit là maintenant.

Frédéric MOREL : Oui je suis d'accord.

Christine REIGNOUX : Tout le temps, à chaque fois y a eu des lignes demandées pour refaire les goudrons.

Frédéric MOREL : Il n'y avait pas de programme d'investissement avec de la subvention en face. Mais j'entends. C'est un choix. J'assume mon choix. D'autres questions ? D'autres remarques ? On passe au vote ?



2. Approbation du compte de Gestion 2024 (7 abstentions : MIGNARD Laurent, BAYLE Jérôme, HAMEL Pascale, REIGNOUX Christine, ASTIER Stéphane, PAIX Josiane, THOVERON Éric)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

A la majorité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 du Budget « Commune ». Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour le compte de gestion, c'est ça le 1^{er} c'est le compte de gestion ? Oui c'est ça compte de gestion. Des abstentions ?

Laurent MIGNARD : Il me semble que tu ne dois pas participer au vote.

Frédéric MOREL : C'est sur le compte administratif que je ne participe pas au vote. Compte de gestion je participe.

Laurent MIGNARD : Vu que c'est le même....

Frédéric MOREL : Non y a une toute petite différence.

Laurent MIGNARD : Ah bah oui mais enfin bon.

Frédéric MOREL : C'est comme ça. Je participe à l'un mais je ne participe pas à l'autre. Donc pour le compte de gestion des abstentions ?

Laurent MIGNARD : Moi je m'abstiens.

Christine REIGNOUX : Moi et Stéphane ASTIER aussi.

Frédéric MOREL : Alors en abstention nous avons donc Laurent, Jérôme, Pascale, Christine et Stéphane et Josiane.

Éric THOVERON : Laurent, Jérôme, Christine, Josiane, Pascale, et Stéphane

Anne LOELTZ : Il y a peut-être des pouvoirs aussi.

Frédéric MOREL : Oui ils ont parlé des pouvoirs.

Éric THOVERON : Un deux trois quatre cinq six.

Frédéric MOREL : Un deux trois quatre cinq six on est d'accord.

Éric THOVERON : Tu me rajoute moi alors ça fera 7.



Frédéric MOREL : Ok. 7 abstentions.

Anne LOELTZ : Les autres ?

Frédéric MOREL : Les autres ils sont pour.

Anne LOELTZ : Pour ou contre ?

Frédéric MOREL : Contre ah oui je n'ai pas fait contre, désolé. J'ai fait les abstentions je n'ai pas fait contre excusez-moi. Qui est CONTRE ? Personne ? Ok, je vous remercie.

3. Approbation du Compte Administratif 2024 (par 8 abstentions (MIGNARD Laurent, BAYLE Jérôme, ASTIER Stéphane, REIGNOUX Christine, HAMEL Pascale, PAIX Josiane, THOVERON Éric, LEROUX-SALEINE Marie – 5 voix pour – 0 voix contre)

Pour le compte administratif je vais quitter la salle je vais le faire voter par le doyen du conseil municipal, donc c'est André ROUSSET qui va faire voter le compte administratif donc tu demandes qui est pour qui est contre et puis tu notes sur une feuille et moi je quitte la salle par contre, j'ai l'obligation de quitter la salle.

Il est exposé au Conseil municipal :

Il convient de délibérer sur le compte administratif 2024, dressé par Monsieur le Maire.

Un exemplaire du compte administratif 2024 est joint à la présente.

A la majorité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire quitte la séance pour permettre au Conseil municipal de délibérer.

Sous la présidence de M. ROUSSET André, doyen de la séance, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget « Commune » 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	644 984.19 €	Dépenses	163 732.54 €
Recettes	1 187 333.61 €	Recettes	181 446.19 €

Le Compte Administratif « Commune » 2024 est en concordance avec le compte de gestion du receveur.

Hors de la présence de M. le Maire,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2024

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,



ARRETE les résultats définitifs du compte administratif 2024.

Laurent MIGNARD : Je voudrais éclairer le conseil sur pourquoi je m'abstiens. Comme je vous ai dit la façon dont les choses sont menées financièrement, on a beau essayer de mettre les choses sur les rails, on se retrouve face à quelqu'un qui agit tout seul et franchement c'est désespérant. Mais pire que de refuser le budget et ce n'est pas l'envie qui m'en manque, pire serait que le budget soit adopté, soit refusé, monte à la Préfecture et soit adopté par la Chambre Régionale des Comptes, pourquoi ? parce que l'année prochaine l'enjeu est énorme sur les investissements, on va le voir tout à l'heure, c'est considérable ce qu'il va falloir investir, on va voir tout à l'heure que les objectifs ne sont pas à la hauteur de ce dont on a besoin, mais on en reparlera. Et je pense que la responsabilité nous impose à adopter ce budget pour éviter qu'il passe entre les mains de comptables de l'Etat qui ne vont pas se poser la question de savoir de quoi la commune a besoin et qui vont adopter un budget de base, à minima le temps que les prochaines élections municipales arrivent et on aura encore perdu 1 an et on ne peut vraiment pas se le permettre. Donc c'est pour ça que je ne vote pas Contre, mais je m'abstiens pour signifier le fait que je ne suis vraiment pas d'accord sur la façon dont les choses se passent.

André ROUSSET : D'autres questions ? Bon pour le compte administratif qui votre Pour ?

Christine REIGNOUX : Qui s'abstient c'est plus simple.

André ROUSSET : Qui s'abstient ?

Christine REIGNOUX : Qui s'abstient ? Voilà

Éric THOVERON : Les mêmes ?

Anne LOELTZ : Oui.

André ROUSSET : Tu notes.

Laurent MIGNARD : En fait, ce sont les membres de la commission finances qui s'abstiennent.

Josiane PAIX : Oui tout à fait.

Laurent MIGNARD : Si on veut résumer.

André ROUSSET : Il y en a 6.

Éric THOVERON : 7.

Christine REIGNOUX : 7 avec Éric.

André ROUSSET : Il n'a pas levé la main c'est pour ça.

Anne LOELTZ : Donc ça fait 7 abstentions et combien de « Pour » ça fait là ?

André ROUSSET : Qui vote contre ?

Anne LOELTZ : Contre, y a quelqu'un qui vote contre ?

André ROUSSET : Qui vote contre ? Personne.

Anne LOELTZ : 12 Et y a...

Éric THOVERON : Ca va faire 5 pour moins Mr Morel ça fait 4.

Anne LOELTZ : Non lui il ne vote pas.

Éric THOVERON : Bah justement.

Anne LOELTZ : Ah oui, donc ça fait 4 pour et 7 abstentions, c'est ça ?

Éric THOVERON : Oui.

Anne LOELTZ : Je vais vous faire passer le, faites passer le document faut signer dessus

Éric THOVERON : Ah oui c'est vrai...

Josiane PAIX : Les dates ne sont pas bonnes.

Christine REIGNOUX : C'est noté le 18 on est le 22, c'était...

Léa MARINIER : Non ça a été corrigé.

Éric THOVERON : Anne il faut signer pour les procurations ?

Anne LOELTZ : Ah oui pardon, vous mettez procuration et vous signez.



4. **Affectation du résultat** (1 abstention : MIGNARD Laurent – 13 voix pour)

Frédéric MOREL : Tu leur as fait passer la feuille d'émargement avec... Parfait ! Tu as le résultat de vote, Éric ?

Éric THOVERON : La même chose pour les deux.

Frédéric MOREL : D'accord. Merci Laurent. Point numéro 3, je redonne la parole à... Anne, je te laisse continuer.

Anne LOELTZ : Vous ne voyez pas les taxes, non ?

Frédéric MOREL : L'affectation de résultat.

Anne LOELTZ : Alors l'affectation de résultat, mon papier il est où, alors, donc rappelez-vous donc au 31 décembre 2024, vous aviez un résultat de clôture de, un déficit en investissement de 22 124 euros et 01 centimes, en section de fonctionnement vous aviez un résultat excédentaire de 542 349 euros 42. Donc, ce qui est proposé, c'est d'affecter le résultat de fonctionnement. C'est-à-dire les 542 349 euros 42, il vous faut dans un premier temps venir combler votre déficit c'est-à-dire les 22 124 euros 01 donc cette somme là on va la retrouver au 1068 en recette d'investissement, donc investissement du compte de fonctionnement et sera reporté 520 225 euros et 41 centimes en section de fonctionnement en excédent reporté.

Frédéric MOREL : C'est cela même. Des questions ? des remarques ? Non ? Qui s'abstient ? Laurent. En abstention Laurent. Qui vote contre ? Merci. C'est bon pour toi Éric ?

Monsieur le Maire expose :

Après avoir examiné le compte administratif du budget « Commune » 2024, le Conseil Municipal doit décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

A la majorité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget « Commune » pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 conformément au document annexé.

5. **Vote du Budget Primitif 2025** (par 9 abstentions (MIGNARD Laurent, BAYLE Jérôme, REIGNOUX Christine, HAMEL Pascale, PAIX Josiane, ASTIER Stéphane, THOVERON Éric, GIRAUDOT Francis, LEROUX-SALEINE Marie – 5 voix pour)

Monsieur le Maire expose :

La proposition de budget primitif commune 2025 est annexée à la présente.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025.

A la majorité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,



DECIDE de voter le budget primitif commune 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à comme suit :

* Section de Fonctionnement à 1 226 620.41 €

* Section d'Investissement à 1 162 093.01 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier.

Maintenant ça va être la présentation du budget primitif 2025 par rapport aux documents qui vous ont été envoyés j'ai fait une toute petite modification, c'est-à-dire qu'on n'avait pas voté le CCAS, donc j'ai modifié la ligne du CCAS pour la doter de 5 000 euros et on l'a pris sur la ligne des travaux, je vous dirais au moment venu sur les documents imprimer c'est le bon document c'est avec la modif, parce que je ne pouvais pas faire voter le budget du CCAS sans cette dotation, c'est la seule modification par rapport au document envoyé, les documents imprimés tiennent compte de cette modification. C'est dans les dépenses de fonctionnement, on le verra quand Anne vous le présentera. Je te donne la main, la parole.

Anne LOELTZ : donc je repars comme pour le comment dirais-je le CA 2024, au niveau du chapitre donc on reprend les dépenses de fonctionnement, donc on retrouve en virement à la section d'investissement, donc là vous dégagez un auto-financement qui vous permet d'affecter 350 139 euros en section d'investissement donc qui va venir abonder par rapport à vos futurs projets au cours de l'année 2025.

Au chapitre 011 charges à caractère générale, 523 196 euros qui se répartissent sur le chapitre 60 pour 126 300 euros, Le chapitre 61 pour 340 596 euros, Le chapitre 62 pour 51 300 euros et le chapitre 63 pour 5 000 euros. Là je vais peut-être plus vous laisser développer puisque je pense que vous aurez des éléments complémentaires par rapport à ce qui était indiqué.

Frédéric MOREL : C'est-à-dire ?

Anne LOELTZ : Notamment les 340 596 euros qui concernent tout ce qui est travaux, notamment les 208 994 euros qui sont les travaux et entretiens sur voiries et réseaux. Alors y a une somme conséquente donc là je reprends les termes de M. MIGNARD, il y a des travaux qui vont être réalisés au cours de l'année 2025. Il aurait été simple de tout affecter en section d'investissement, mais si vous affectez toutes les sommes en section d'investissement, vous ne pouvez pas faire marche arrière et peut-être que certains travaux liés aux inondations seront considérés comme des travaux de restauration de rénovation, mais pas des travaux dits d'aménagement de construction. Donc c'est un petit peu dangereux de virer déjà vous avez une somme assez conséquente qui va être virée en section d'investissement, donc ça vous le verrez tout à l'heure, pour les travaux qui sont pour l'instant prévus. Je pense qu'il est intéressant de maintenir cette somme là en section de fonctionnement quitte après au cours de l'année, en fonction des travaux, des subventions qui vous seront allouées peut-être de virer une somme complémentaire, notamment par rapport au FER, si vous avez le FER et qu'il vous faut financer 60 000 euros HT, il y aura une somme qu'on sera obligés de ponctionner en section d'investissement pour venir alimenter la section de... Non, la section de fonctionnement pour aller alimenter la section d'investissement. Donc, après n'hésitez pas, si vous avez des questions ou si...

Christine REIGNOUX : Oui parce que quand c'est de la réparation ça ne peut pas rentrer dans de l'investissement.

Anne LOELTZ : La réparation c'est de la... Voilà c'est surtout ça si vous voulez faire attention et puis c'est surtout qu'eux en comptabilité public, il est difficile enfin il n'est pas impossible, il est très difficile de venir. Autant virer de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ça ne pose aucun problème. Marche arrière non, ils partent du principe que si vous avez décidé d'affecter une somme 100 000, 200 000, 300 000 euros c'est que quelque part, les travaux sont déjà bouclés, vous savez où vous allez, tandis que là, on voit bien les paroles qui ont été échangées c'est encore un peu flou, vous



avez quand même encore des études à mener, des réunions à organiser, pour savoir comment vous allez gérer l'après inondations.

Frédéric MOREL : On n'a pas encore tous les éléments pour décider aujourd'hui, c'est pour ça que ça reste en fonctionnement et que on n'a pas tout basculé en investissement.

Anne LOELTZ : Ok. Je continue. Alors on arrive sur le chapitre 012, charge du personnel donc 222 500 euros. Ensuite, on a le chapitre 014 donc pour l'instant il n'a rien été prévu puisque on n'a pas d'éléments donc ça c'est pareil s'il y a des éléments en cours d'année, on sera assez tôt ce ne sera pas des sommes conséquentes de faire une décision modificative, 65 charges, autres charges de gestion courante donc 79 000 euros, donc là on a tout ce qui a rapport avec, ça va de l'indemnité des élus, au service incendie et aux subventions CCAS, donc là effectivement on retrouve la somme de 5 000 euros qui a été ajoutée aujourd'hui et par rapport au premier tableau il devait avoir 213 000 et vous avez 210 994. Voilà ensuite le chapitre 66 donc là c'est le remboursement des intérêts des emprunts pour 8 316 euros, 500 euros au cas où on ait des titres à annuler sur l'année 2024, ce qui vous fait un montant au niveau des recettes, dépenses pardon, de fonctionnement pour 1 183 652 euros 41. Donc, cette somme-là, vous la retrouvez également en recettes de fonctionnement, parce que n'oubliez jamais les, à budget réalisé et restes à réaliser c'est au centime près, enfin c'est vraiment le réalisé de l'année, un budget reste un document budgétaire, un document de prévision qui à tout instant peut être modifié par une ou plusieurs décisions modificatives. Par contre les paiements essentiels et obligatoires c'est contrairement au budget de l'état, il doit être équilibré. Le déficit n'existe pas, dans la territoriale, donc on se doit d'être équilibré et par sections. C'est-à-dire on peut faire du suréquilibre mais c'est plus compliqué dans les petites collectivités il est imposé que votre section de fonctionnement soit équilibrée aux sections d'investissement le soit aussi. Donc en section, en dépense, je recommence, en recette de fonctionnement il a été prévu 300 euros en remboursement rémunération du personnel, ensuite sur le chapitre 70, 73 100 euros donc là surtout, ce qui importe sur ce budget c'est la redevance d'occupation du domaine public et puis les services périscolaires. Ensuite, vous retrouvez 48 000 euros au niveau des, du fond de péréquation des ressources du FPIC, des ressources communales et inter communales et les droits de mutation, tout ça, ça reste bien entendu très aléatoire puisque pour l'instant on n'a pas encore eu les notifications. La fiscalité locale donc ça c'est la somme annoncée sans augmentation du taux des taxes foncières bâti, non bâti et taxes d'habitation donc 307 758 euros, au niveau des dotations ce sont des chiffres qui sont annoncés et connus pour la plupart, donc un des plus gros postes c'est la dotation forfaitaire et la dotation de solidarité rurale, donc là cette année vous allez percevoir 177 269 euros, autres produits de gestion courante on retrouve les charges locatives, l'indemnité... non n'importe quoi. 57 000 c'est les produits de gestion courante, oui voilà.

Laurent MIGNARD : C'est là où il y a, est-ce que c'est là où il y a une simulation des recettes assurance ?

Anne LOELTZ : Alors pour l'instant il y a 50 000 qui ont été annoncés.

Laurent MIGNARD : Ca vous paraît... Réaliste ?

Frédéric MOREL : Par rapport aux factures déjà engagées oui, on sera bien au-delà je pense, on a pris un chiffre bas.

Laurent MIGNARD : Et on n'a pas, on n'a aucune info là-dessus ?

Frédéric MOREL : Je n'ai pas écrit, je voulais un écrit mais je n'en ai pas. J'ai échangé avec l'assureur qui me dit qu'on touchera ça. J'espère que pour le prochain conseil j'aurai un tableau à vous fournir.

Anne LOELTZ : Donc voilà, ce qui fait que...

Émilie BOREL : J'ai une question, pourquoi on n'a pas sur la ligne 752 des estimations des revenus ? On ne les met pas ? Les revenus des immeubles ?

Anne LOELTZ : Ah oui effectivement.

Émilie BOREL : Parce que bah...

Anne LOELTZ : Oui.



Frédéric MOREL : Oui, c'est un oubli. Bonne remarque. Après on pourra faire une décision modificative si nécessaire.

Anne LOELTZ : Non non, limite là on peut changer tout de suite et puis venir...

Frédéric MOREL : On peut le mettre là ?

Anne LOELTZ : Réalimenter le 61, c'est le compte moi qui...

Frédéric MOREL : C'est une bonne remarque Emilie.

Anne LOELTZ : Donc voilà c'est....

Frédéric MOREL : On ajoute combien si on met cette somme-là ?

Anne LOELTZ : Les 36 000.

Frédéric MOREL : On met 36 ouais, on remet 36.

Anne LOELTZ : Donc là ce sera plus 36 000.

Christine REIGNOUX : Tu le rajoutes sur quelle ligne ?

Anne LOELTZ : Je vais le rajouter sur la ligne qui me sert....

Frédéric MOREL : 752.

Anne LOELTZ : Là où il y a les 210 994.

Christine REIGNOUX : Tu l'as mis sur quelle ligne ?

Anne LOELTZ : Attends je vais te dire toute suite, c'est la ligne 615231. Donc voilà. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions sur les recettes ? Je passe aux dépenses d'investissement, donc au niveau des dépenses d'investissement...

Laurent MIGNARD : Pardon, tu vas, les 36 000 euros qui avaient été oubliés tu les mets où ? Tu gonfles le poste...

Anne LOELTZ : Toujours le poste qui va, je gonfle le 011 qui est le chapitre global, donc le chapitre global où on retrouve 523 196 euros 86 et je viens alimenter le compte 615231. Il n'y avait pas d'autres questions ? Sûr ? Bon je continue. Les dépenses d'investissement. Donc, au niveau des dépenses d'investissement on retrouve les dépenses, toujours comme tout à l'heure le remboursement du capital des emprunts pour 23 943 euros, ensuite on a 3 500 euros, les licences BL, ça on essaye de les passer tous les ans, une partie des frais puisque ça permet de récupérer la TVA l'année suivante. Ensuite au 2131, donc là vous voyez une colonne qui est venue se rajouter, c'est-à-dire que, rappelez-vous tout à l'heure, je vous ai parlé des restes à réaliser, donc tout ce qui avait été, dont un devis où un marché de travaux a été signé en 2024 et qui n'a pas été finalisé au cours de l'année 2024. Donc au 2131, bâtiments publics, il a été reporté 28 326 euros en opérations nouvelles on retrouve 79 025 euros. On retrouve à la fois une mise en sécurité de l'école, donc sur la DETR 2022 et une mise en sécurité de l'école suite aux inondations DETR 2024. Donc, ça vous fait un total provisionné de 107 351 euros. Ensuite, le programme d'éclairage public 2024-2025, donc il a été reporté, ça a été signé avant le 31 décembre, les devis, le marché, donc il a été annoncé 121 903 euros 46. Il y avait un complément à prévoir pour 5 440 euros, 45 440 euros 54, donc vous avez un total de travaux prévus en 2025 de 127 344 euros.

Frédéric MOREL : Qui vient d'être terminé au passage.

Anne LOELTZ : Ensuite au 2315, les travaux en cours, les travaux qui vont démarrer au cours de l'année, mais on n'a pas une certitude qu'ils soient terminés au 31 décembre, donc par précaution on a dit que cette somme-là on la met dans opérations en cours, là il a pu être apposé une somme de 899 955 euro et 1 centime qui fait suite, notamment à la commission finances, où il y avait eu un sujet qui avait été abordé, c'était le réseau pluvial Bourg, notamment, je pense que vous êtes plus à même à parler de ce sujet-là que moi-même, où la communauté de communes des deux Morin.

Christine REIGNOUX : Frédéric va expliquer.

Anne LOELTZ : C'est ça.

Frédéric MOREL : En fait, on a, vous êtes au courant, il y a l'aménagement des travaux d'assainissement qui va commencer et on peut en profiter pour aménager la route de la Rue du Pont du Ru, la Rue du Fourchet, et refaire les pluviaux, les réseaux pluviaux à cette endroit-là pour pouvoir protéger des inondations tout le centre Bourg et le coût de cette opération c'est 480 000 euros. Donc la

commission finances avait demandé à ce que ce soit intégré dans le budget. Donc, je l'ai intégré dans le budget et on le verra en partie après, mais on équilibre par un prêt qui permet de compenser la somme que l'on n'a pas, sachant qu'on n'a pas de subvention, enfin très très peu sur ce programme-là.

Christine REIGNOUX : Je ne sais pas si vous vous rappelez on avait évoqué le sujet, comme on ouvre la route et qu'ils changent l'assainissement, on s'était dit que c'était judicieux de profiter...

Frédéric MOREL : On économise 100 000 euros si on le fait maintenant, et en même temps on protège le centre Bourg ce qui n'est pas négligeable non plus. Comment ?

Josiane PAIX : Il n'y aura pas des travaux sur 3 ans, parce qu'ils...

Frédéric MOREL : Oui ça se fera en même temps, c'est pour ça qu'au prochain conseil si c'est voté là, vous prendrez la décision d'engager les travaux ou pas, d'engager un emprunt ou pas.

Anne LOELTZ : Donc ce qui fait un total en dépenses, en dépenses d'investissement de 1 162 093 euros, je sais plus où j'en suis, qu'est-ce que je raconte là ?

Frédéric MOREL : 01

Anne LOELTZ : Et 01 centime. 1 162 093 euros et 01 centime. Oui c'est ça, c'est ça...

Frédéric MOREL : Tu avais juste oublié les 1 centime.

Anne LOELTZ : Donc évidemment, il faut que ça soit équilibré, donc qu'est-ce que l'on fait, qu'est-ce que l'on voit pardon, on retrouve bien notre montant de 350 139 euros 55 qui est la somme qui a pu être ponctionnée de la section de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les recettes annoncées et les dépenses prévues. Vous avez déjà cette somme-là qui va venir abonder la section d'investissement. Ensuite, vous avez le FCTVA sur l'année précédente. Donc sur les travaux 2024. Vous avez une taxe d'aménagement, pour l'instant il a été provisionné 7 000 euros et on retrouve notre excédent de fonctionnement, la somme qui a été prélevée pour venir combler le déficit pour 22 104 euros. Ensuite, au chapitre 13, alors cette année c'est vrai que ça reste une année exceptionnelle, il est annoncé 493 036 euros 80 de subvention. Notamment, donc là à nouveau on retrouve notre colonne des restes à réaliser, donc on a 37 736 euros qui concerne la DETR de 2022 et 2024 et il a été annoncé, ça voilà il y a eu un recalcul de fait et il est annoncé également 2 dotations de solidarité exceptionnelle de la part de l'état, par rapport aux inondations pour 83 899 euros. Ensuite, la Région Ile-de-France en restes à réaliser on retrouvait 41 482 euros, qui était, qui est la somme qui va être versée par la Région par rapport au programme d'éclairage public, puisque le programme éclairage public il est financé par le SDESM et la Région Ile-de-France. La région Ile-de-France verse également une subvention exceptionnelle de 70 000 euros liée aux inondations et également on retrouve le COR 2023 avec le phasage 2 de l'opération 1, qui concernait le centre Bourg, si je ne me trompe pas.

Frédéric MOREL : Les parkings justement.

Anne LOELTZ : Les parkings pour 93 060 euros et au niveau du Département, il est annoncé 109 345 euros de subvention d'opérations nouvelles, on retrouve le FER 2024 pour 39 550 euros et le COR 2023 pour 69 795 euros. Le SDESM, lui, va participer à hauteur de 31 173 euros et donc ça c'est la partie subventions et après la contraction d'un emprunt pour l'instant décidé à hauteur de 250 000 euros, ce qui nous fait un total de recettes de 1 144 379 euros 36 auquel vous rajoutez le résultat de clôture de 17 713 euros 65 et vous arrivez à un total de 1 162 093 euros et 01 centime. Donc là, vous avez un budget équilibré avec une possibilité déjà de voir... De voir l'avenir.

Éric THOVERON : Moi j'ai une question.

Frédéric MOREL : Vas-y !

Éric THOVERON : Si on emprunte sur 2025, 250 000 euros, pourquoi les charges financières, les intérêts n'ont pas augmenté par rapport à 2024 ? Parce que les charges financières elles vont être immédiates.

Anne LOELTZ : Alors oui mais faut déjà contracter l'emprunt pour avoir la charge financière annoncée.

Frédéric MOREL : On fera la DM correspondante si on fait l'emprunt.

Éric THOVERON : Ah... Si on fait l'emprunt.

Anne LOELTZ : C'est-à-dire que la charge financière ne peut pas...

Frédéric MOREL : Faut déjà voter l'emprunt pour qu'on puisse le faire.

Éric THOVERON : Ca ne peut pas être provisionné...

Anne LOETZ : Non non, ça on ne peut pas. On est mis devant le fait accompli et que l'on a le remboursement qui s'annonce. Et on fournit un tableau, un tableau de la dette, un état de la dette qui indique les emprunts contractés avec en face intérêts et capital remboursé. Et la plupart du temps quand, non pas toujours tout dépend, parce que là on est déjà au mois de, au mois de quoi au mois d'avril, le temps que vous contractiez l'emprunt ce sera peut-être juin, juillet, août, septembre, il n'y aura pas un remboursement phénoménal sur l'année 2025, je ne pense pas...

Frédéric MOREL : Et je vous rappelle de toute façon qu'un budget c'est équilibré au chapitre pas à la ligne et puis après on peut faire des décisions modificatives, un budget ça se modifie au cours de l'année en fonctions des besoins. D'autres questions ? D'autres remarques ?

Laurent MIGNARD : J'ai une question concernant les routes, les ponts.

Frédéric MOREL : Oui.

Laurent MIGNARD : 248 000 euros de recettes, je voudrais savoir où est prévue la dépense pour réaliser les travaux de routes et de ponts pour lesquels on a reçu la subvention ?

Frédéric MOREL : Je ne sais plus, ça a été mis sur quelle ligne ?

Laurent MIGNARD : Moi je ne le vois pas.

Anne LOELTZ : Pour l'instant moi ce qui....

Frédéric MOREL : Il y a une partie qui sera en fonctionnement, on a gardé une réserve de...

Laurent MIGNARD : Ca ne fait pas 318 000 euros. En fonctionnement pour l'instant tu as 208 000 euros qui sont dans le compte fourre-tout ce qui est entretien réparations, autres bâtiments et après on a les 36 qui correspondent au 168 qui sont comme une sorte de marge, plus 36. Tu es à 210, tu n'es pas à 318, donc la question c'est où sont les routes et les ponts pour laquelle on a reçu l'argent ?

Frédéric MOREL : : Ca doit être un mix entre la dépense d'investissement et de fonctionnement, comme ça je ne sais pas te répondre.

Laurent MIGNARD : Non, il n'y a pas de mix parce qu'à l'investissement les opérations sont très bien balisées et on voit très bien lesquelles c'est.

Frédéric MOREL : Sachant que je n'ai pas de chiffrage précis donc pour l'instant c'est, quand on l'a monté...

Anne LOELTZ : C'est entre les deux.

Frédéric MOREL : C'est ça on a fait un mix. On a une réserve de fonctionnement et on prendra le reste dans l'investissement en fonction de ce qui sera engagé et des devis exacts que l'on aura, qu'on n'a pas pour l'instant. Mais faut le mettre effectivement. Faudrait peut-être modifier que ce soit inscrit quand même.

Laurent MIGNARD : C'est-à-dire que je ne sais pas.

Frédéric MOREL : A partir du moment où... Je pense il faut mettre la somme complète pour équilibrer le budget, sinon on n'est pas, c'est quelque chose qu'on ne peut pas faire. Une bonne remarque.

Laurent MIGNARD : On a eu une seule réunion de commission finances Frédéric

Frédéric MOREL : Oui.

Laurent MIGNARD : Et une deuxième qui ne s'est pas tenue, que tu nous avais proposée et que tu n'as pas tenue.

Frédéric MOREL : Faute de calendrier compatible.

Laurent MIGNARD : Oui je suis d'accord, mais il y a toujours une bonne raison, je comprends tout, mais si tu veux... A partir du moment où tu construis un budget tout seul et au passage on se rend compte qu'on oublie 36 000 euros, c'est un peu bête mais c'est le budget que tu as construit. Moi dans la commission finances on a listé tous les travaux indispensables pour la commune et urgents. C'est-à-dire et je voudrais dire ce qui nous a été dit en commission finances. Il y a environ 200 000 euros de pluvial à envoyer sur Saincy, pour l'instant on est budgété que 118, il y a 279 000 euros à envoyer pour solder le Contrat Rural centre Bourg, l'aménagement du Centre Bourg qui est déjà engagé et qu'il faut terminer.



Il y a 318 000 euros à envoyer sur les routes et les ponts pour lesquelles on a reçu 248 000 euros de subvention, plus sans doute 78 000 euros exceptionnels que l'on mettra dessus. Sans doute, ça va nous aider. Il y a 480 000 euros de pluvial centre Bourg à faire, les travaux commencent le 5 mai. Je ne parle même pas des travaux d'urgence dans l'église 60 000 euros, je ne parle pas de l'éclairage public 127 000 euros qui sont déjà inscrits au budget, de finir les travaux de l'école 2022, 34 000 euros, l'école inondation soit 117 000 euros et je ne parle même pas de l'atelier communal qui est un champ de ruines sur lequel il faut que on arrive à aider les employés communaux à avoir un endroit un peu près propre. A l'échelle de Bellot, jamais, jamais autant de sommes se sont mises devant nous. Cette liste-là nous amène à 1 652 000 euros, je sais qu'on ne peut pas tout faire aujourd'hui et je sais qu'il va falloir aborder un budget prévisionnel presque entre guillemets à minima, le temps de trouver des solutions parce que tu l'as très bien dit Frédéric on n'arrive plus à travailler ensemble, on a un vrai problème d'administration de la commune, ça n'est pas de notre fait parce qu'on passe notre temps à vouloir travailler avec toi et tu t'y refuses. Donc qu'il y ait 1 652 000 euros et en face en effet ce que j'estime à environ 830 000 euros de recettes, autofinancement 600 000 euros emprunt 250. Alors moi, ce que je veux dire par là c'est que ce budget tel qu'il se présente, il manque des choses, je comprends qu'il manque des choses aujourd'hui, mais ce que je veux dire devant tout le monde, c'est qu'il va falloir très rapidement, dans le cours de l'année revenir sur ce budget, adopter des décisions modificatives pour lancer des choses qui sont absolument vitales. Et notamment une chose, sur lequel tu dis qu'il n'y a pas de subvention sur le contrat rural, pardon sur le pluvial centre Bourg, il se trouve que on peut récupérer les 70% de subvention sur 160 000 euros et on va pas se gêner pour le faire, la commission finance a recommandé et on verra ensuite comment on va le faire, recommandé de ne pas faire les travaux d'aménagement du, à Doucy de la salle, du préau pour le transformer en salle communale et d'affecter ces montants-là sur le pluvial et de garder les 70% de subvention sur cette part de travaux pour l'injecter dans le centre Bourg.

Frédéric MOREL : Je te rappelle que l'on a un écrit sur le sujet qui dit que le contrat de base n'est pas modifiable.

Laurent MIGNARD : Oui je sais. Tu passes ton temps à nous dire que ce n'est pas possible, mais il se trouve que c'est possible.

Frédéric MOREL : Mais c'est toi qui l'as demandé, l'écrit il est clair.

Laurent MIGNARD : Ne t'en fais pas je sais qu'on pourra, je sais qu'on pourra faire un avenant. Voilà. Donc le moment venu en tout cas.

Frédéric MOREL : Ce n'est pas ce qui a été écrit en tout cas.

Laurent MIGNARD : Oui oui bien sûr, mais le moment venu il va falloir leur faire des aménagements, pour le moment je trouve que le budget prévisionnel présenté il est équilibré, merci Anne pour tout ce travail, parce que c'est un, c'est compliqué parce que tu étais sur des, comment dire, des objectifs contradictoires et tu as été obligée de trouver une ligne de crête entre ce que souhaitait le maire. Je voudrais rappeler quand même que les 400 000 euros du centre Bourg on s'est battu en commission finances pour intégrer les 400 000 euros et que Frédéric tu ne voulais pas les mettre. Les travaux de pluvial dans le centre bourg et que tu nous as dit, n'y a pas assez de subvention on pourra le faire l'année prochaine ou dans deux ans. On t'a dit il est hors de question d'attendre encore un an et de ne pas faire ces travaux. Et de la même façon tu avais dit, non mais Saincy on n'est pas obligés de le faire, on va peut-être uniquement faire sur Doucy. Non il n'est pas possible de laisser les gens de Saincy se faire inonder encore une fois, on doit envoyer ces travaux-là, c'est une question de péril. Donc on n'est pas d'accord sur la stratégie et ce que je note dans ce budget c'est que comme d'habitude ça marche au feeling et il n'y a pas de stratégie, c'est regrettable. En ce qui me concerne je m'abstiendrai, je ne voterai pas contre, mais je m'abstiendrai.

Frédéric MOREL : Pour répondre à ta question, non je n'ai jamais dit que je ne voulais pas engager le pluvial, car justement je ne me bats que pour ça.

Laurent MIGNARD : Pardon ?

Christine REIGNOUX : Non ce n'est pas vrai, Frédéric.

Frédéric MOREL : Ce que j'ai dit....

Laurent MIGNARD : Alors là les membres de la commission sont ici.

Frédéric MOREL : Laissez-moi terminer vous ne me laissez pas aller au bout de mes corrections. Ce que j'ai dit c'est que je ne voulais pas que l'on engage que le Centre Bourg, mais que je voulais qu'on engage Doucy, Saincy et le centre Bourg.

Laurent MIGNARD : Pardon ?

Frédéric MOREL : Et qu'il fallait faire un total de tout ça et fallait reporter le Centre Bourg pour pouvoir faire le total ensemble, c'est ça que j'ai dit.

Laurent MIGNARD : Jamais.

Frédéric MOREL : Si.

Laurent MIGNARD : Jamais, tu n'as jamais dit ça.

Frédéric MOREL : J'ai toujours...

Laurent MIGNARD : Non tu n'as jamais...

Frédéric MOREL : Tu es de mauvaise foi,

Laurent MIGNARD : Non, non. Ce n'est pas de mauvaise foi.

Frédéric MOREL : Je me suis toujours battu sur les dossiers de subventions et je me suis battu sur les projets pour que justement on engage les travaux globalement parce qu'aujourd'hui si on fait un emprunt c'est moi...

Laurent MIGNARD : C'est moi qui passais mon temps à demander du global.

Frédéric MOREL : que sur une partie, c'est gréver l'avenir. Vous avez voulu que l'on mette le centre Bourg et moi je voulais qu'on le reporte effectivement, le temps de faire un total global, ça oui je le dis haut et fort. Mais oui il faut le faire sur les trois en même temps. Aujourd'hui on va traiter que le centre Bourg, à minima Saincy et rien à Doucy. Et c'est ça que j'ai contesté. Et que je continue à contester.

Laurent MIGNARD : Et comme d'habitude, tu préfères reporter des étapes intermédiaires à plus tard, comme d'habitude.

Frédéric MOREL : Reculer à 6 mois, pour avoir le projet global et avoir des financements.

Laurent MIGNARD : Reculer à 6 mois tu sais très bien que les travaux...

Frédéric MOREL : Des projets qui étaient non financés.

Laurent MIGNARD : Tu nous as même proposé.

Frédéric MOREL : Qui vont être financés par de l'emprunt.

Laurent MIGNARD : Les pluviales 400 000 euros, ce n'est pas grave. L'assainissement va se faire, ils vont terminer les travaux, ils vont reboucher la route et dans un an on réouvrira la route et on fera le pluvial dedans, on t'a dit ça va coûter combien ? Tu nous as dit 200 000 euros en plus, mais on aura des subventions.

Frédéric MOREL : Entre 600 000 et 800 000. Ça coûtera effectivement.

Laurent MIGNARD : Ca va, je n'étais pas tout seul à cette réunion.

Josiane PAIX : Tu as dit ça va coûter 200 000 euros...

Frédéric MOREL : Ca coûtera effectivement...

Josiane PAIX : Avec des subventions de 40% ou 50 %.

Frédéric MOREL : Ca ne coûtera pas plus cher, mais on aura plus de financement, donc le reste à charge de la commune sera moindre. Oui c'est ce que j'ai dit.

Laurent MIGNARD : Oui mais pendant ce temps-là il se passe quoi pour les gens ?

Frédéric MOREL : Pendant 6 mois oui, parce qu'aujourd'hui on priorise le centre Bourg au travers...

Laurent MIGNARD : Non, non non.

Frédéric MOREL : Et on ne fait pas Saincy, on ne fait pas...

Éric THOVERON : Rien que les travaux au centre-ville il y en a pour 11 mois, de toute façon.

Frédéric MOREL : Oui c'était en attendant d'avoir un nouveau dossier de financement.

Christine REIGNOUX : Non mais, tu nous as dit l'année prochaine parce que tu demanderais des subventions l'année prochaine.

Frédéric MOREL : Oui.

Laurent MIGNARD : Et tu nous as parlé d'un fonds vert.

Frédéric MOREL : Oui et ils arrivent fin février.

Christine REIGNOUX : Oui mais maintenant tu vas l'avoir quand ?

Frédéric MOREL : Les fonds verts ils vont se débloquer maintenant, donc on aurait pu faire une demande de subvention sur un nouveau fonds vert maintenant.

Christine REIGNOUX : Bah alors on fait une demande de Fonds Vert.

Frédéric MOREL : Non, parce qu'on ne peut pas commander. Une fois qu'on a commencé les travaux on ne peut pas faire de demande.

Christine REIGNOUX : On n'a rien commencé pour l'instant.

Frédéric MOREL : Si on le vote là c'est maintenant qu'il faut le voter sinon on le reporte, puisque je vous propose...

Éric THOVERON : Non mais là on vote le budget.

Christine REIGNOUX : On ne vote pas les travaux, on vote...

Frédéric MOREL : Le 5 mai. Je ne peux pas demander un fonds vert pour l'instant, ils ne sont pas encore ouverts les crédits, les nouveaux vont être ouverts.

Christine REIGNOUX : Tu viens de dire qu'ils vont être ouverts...

Frédéric MOREL : Dans un mois, je n'ai pas la date exacte.

Laurent MIGNARD : De toute façon la question ne se pose pas.

Frédéric MOREL : Bah, je n'ai pas la date c'est tout, quand je l'aurai, je vous la donnerai.

Laurent MIGNARD : Bon, bref...

Christine REIGNOUX : C'est toujours la même chose Fred.

Frédéric MOREL : Ok. D'autres remarques ?

Laurent MIGNARD : Encore une fois, on ne voit pas les choses pareilles sur la stratégie et les finances.

Frédéric MOREL : On est d'accord.

Éric THOVERON : Ce que dit Laurent, c'est par rapport à nos moyens financiers, il vaut mieux faire petit à petit, que dire j'attends encore deux, trois ans pour pouvoir tout faire et ne rien faire en attendant.

Frédéric MOREL : Je n'ai pas parlé de deux, trois ans, j'ai parlé de quelques mois.

Josiane PALX : Ah non...

Laurent MIGNARD : Bon moi en tout cas, je ne veux plus, je ne veux plus qu'on passe notre temps à reporter des choses à plus tard. Il y a un moment, il faut faire et si on a tant pis on fait et y a des moyens de trouver de l'argent là où y'en a pas.

Frédéric MOREL : En endettant la commune, oui effectivement.

Laurent MIGNARD : Oui bien sûr, bien sûr qu'on va endetter la commune et qui d'ailleurs a une capacité d'endettement je te rappelle. Parce que là, là, là, il se trouve que, on sait que l'on peut emprunter et oui endetter la commune. Quand on fait des travaux sur 30 ans Frédéric, c'est normal d'emprunter sur 25 ans parce que ce sont des travaux qui vont durer pour un temps très long, c'est normal d'emprunter. Si tu achètes une maison tu empruntes, c'est normal.

Christine REIGNOUX : Bah oui.

Laurent MIGNARD : C'est à ça que ça sert !

Frédéric MOREL : Faut pas monter au-delà de nos capacités et ça bloquera toute...

Laurent MIGNARD : Elle est où notre capacité, tu as un chiffre à me donner ? C'est quoi notre capacité ?

Frédéric MOREL : Ça bloquera toute notre capacité d'emprunt pour une prochaine équipe qui prend les rênes dans un an. Je te le rappelle...

Frédéric MOREL : Mais oui on est à 500, 600 000 ça dépend de ce que l'on fait, ça dépend de ce que l'on demande. On peut demander cette capacité d'emprunt, c'est le maximum à peu près que l'on peut avoir. Si on a 700 on n'ira jamais au-delà, je n'y crois pas, voilà ce que l'on peut demander à peu près. Sauf que si on fait ça, on bloque pour une prochaine équipe qui prendra les rênes dans un an toute



possibilité d'emprunt pendant l'ensemble de leur mandature et on doit leur laisser une capacité pour pouvoir emprunter, s'ils souhaitent engager des travaux, il faut aussi se dire que dans un an maximum quoi qu'il arrive notre équipe s'arrête, et au nom de quoi on les empêcherait de faire avancer leur mandat avec des nouveaux sous parce qu'ils n'auront pas la capacité d'emprunt puisqu'on aura dépensé tout l'argent avant.

Laurent MIGNARD : Sur ça...

Frédéric MOREL : Il faut aussi laisser des comptes sains.

Laurent MIGNARD : Sur ça je suis parfaitement d'accord.

Frédéric MOREL : Voilà la raison pour laquelle je...

Laurent MIGNARD : Pour ça je suis parfaitement d'accord, mais c'est pour ça que je dis qu'il y a plusieurs étapes. La première c'est ce budget sur lequel on est, j'allais dire un minima dans l'urgence qu'il faut lancer tout de suite. Les travaux du pluvial ça démarre le 5 mai donc il faut le faire, c'est parti, c'est déjà parti. Après il va y avoir une échéance qui va se dérouler dans quelques jours ou quelques semaines parce qu'on a un problème à régler entre temps entre le conseil municipal et le maire et après il y a les élections 2026. Donc il va falloir voir comment on va aller au fur et à mesure, sachant que je dis devant le conseil municipal, on a en ligne de mire 1 600 000 euros d'investissement qu'il faut engager et qui va falloir échelonner, étager, programmer, le faire de façon intelligente, ne pas tout mettre tout de suite, mais programmer, c'est simple comme mot programmer. On sait ce que l'on fait telle année telle année, mais il faut qu'on y soit clair. Je suis d'accord ce n'est pas la peine de se mettre au taquet d'investissement et qu'il ne faut pas hypothéquer les prochaines échéances électorales pour les suivants évidemment.

Frédéric MOREL : Raison pour laquelle je fais un budget de rigueur.

Laurent MIGNARD : Bon bah de rigueur, cela dit, bon allez on s'est compris.

Frédéric MOREL : Ok. D'autres remarques ? On passe au vote. Qui s'abstient ? donc abstention, Francis GIRAUDOT, Josiane PAIX, Pascale HAMEL, Christine REIGNOUX, Jérôme BAYLE, Stéphane ASTIER et Laurent MIGNARD. Qui vote Contre ?

Éric THOVERON : Tu es à combien là ?

Frédéric MOREL : Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit abstentions

Éric THOVERON : Y a un problème dans les comptes.

Frédéric MOREL : Tu veux que je te les redonne ?

Éric THOVERON : J'ai Laurent, Jérôme, Christine, Pascale, Josiane,

Frédéric MOREL : Laurent, Jérôme, Christine, Stéphane.

Éric THOVERON : Ah oui. C'est bon, il manque Francis c'est bon. Merci.

Frédéric MOREL : Qui vote Contre ? Je vous remercie. Je vous fais passer les feuilles à signer. Jean, tu m'avais rendu le compte-rendu signé ?

Jean MIREAUX : Ah je me souviens plus.

6. Subventions aux associations

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales préconise :

Monsieur le Maire explique que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

1° D'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;
2° Ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.



L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2° vaut décision d'attribution des subventions en cause.

A la majorité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Décide l'attribution des subventions suivantes :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Alliance Musicale – AMBVV (Villeneuve-sur-Bellot)	115 €
Union des Anciens Combattants et Victimes de guerre Vallée (Villeneuve-sur-Bellot)	100 €
Bénévoles de Bellot (Bellot)	650 €
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers - JSP (Rebais)	150 €
La Vallée Sportive (Sablonnières)	100 €
Pomme en Fête (Bellot)	1 500 €
Amitiés et Sourire (Bellot)	600 €
FFDSB - Association Don du Sang (Rebais)	100 €
FNACA (Bellot)	100 €
Chœur Echos (Villeneuve-sur-Bellot)	100 €
AAPMA - Pêche et Protection Milieu Aquatique (Orly sur Morin)	50 €
La Belette (Bellot)	450 €
Aikyam Association (Bellot)	100 €
Restos du Cœur (Rebais)	150 €
Tennis Club (Bellot)	300 €
Street Defense	150 €
STAF	200 €

ADOPTE la répartition des subventions suivantes aux associations, telle qu'annexée au budget 2025

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2025,

DIT que les crédits seront versés aux associations qui auront au préalable fourni le formulaire de demande de subvention renseignant tous les éléments comptables et financiers,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

PRÉCISE que M. BAYLE Jérôme, Président de l'association « Pomme en Fête », directement impliqué, n'a pas pris part au vote,

PRÉCISE que M. ROUSSET André, Président de l'association « Amitiés et Sourire », directement impliqué, n'a pas pris part au vote,



PRÉCISE que Mme PAIX Josiane, Présidente de l'association « La Belette », directement impliqué, n'a pas pris part au vote,

PRÉCISE que les subventions allouées seront réellement versées auxdites associations à la condition qu'elles aient déposé un dossier de demande de subvention réputé complet,

Frédéric MOREL : Merci. Au numéro 5, subventions aux associations, donc on a mis dans le budget une enveloppe globale et pour ceux qui veulent. En fait, c'est les mêmes montants qui ont été reportés l'année dernière. On a remis les mêmes montants pour les mêmes associations. En sachant que quand les associations feront la demande et enverront les dossiers, on fera réellement les paiements comme on avait fait l'année dernière. Je te laisse présenter, vas-y.

Anne LOELTZ : Donc Tennis Club de Bellot 300 euros, l'alliance musicale 115, les Anciens Combattants 100, les Bénévoles de Bellot 150, secteur jeunes sapeurs-pompiers 150, la Vallée Sportive 100, Pomme en fête 1500, amitié et sourire 600, don du sang donc sur Rebais 100, la FNACA 100, Cœur Échos Villeneuve sur Bellot peut-être non ? si c'est ça 100, la Pêche du Petit-Morin 50, AIKYAM 100, les restos du cœur 150, la Belette 450, Street sport club 150, solution technique d'aide aux festivités 200.

Frédéric MOREL : Sachant que pareil ce budget est modifiable après en fonction d'autres demandes, d'autres associations qui pourraient demander ou pas. Des questions ? Des remarques ? Non. Qui s'abstient ?

Christine REIGNOUX : Qui ne prend pas part au vote surtout. Pour pas que tu nous accuses de quoi que ce soit.

Frédéric MOREL : Tu as raison.

Josiane PAIX : Faut sortir aussi ?

Frédéric MOREL : Vous ne prenez pas part au vote mais vous n'êtes pas obligés de sortir. Donc ne prend pas part donc on a André Rousset, Josiane Paix.

Anne LOELTZ : Alors non, non, non, il faut faire par association là...

Frédéric MOREL : On le vote par association comme ça ?

Anne LOELTZ : Parce que...

Josiane PAIX : C'est bien ce qui me semblait moi...

Frédéric MOREL : On peut le faire par association si vous, par ligne...

Anne LOELTZ : Pourquoi ? Il y en a beaucoup ?

Frédéric MOREL : Non, non il n'y en a que 2. On le fait en global et les deux présidents ne prennent pas part.

Anne LOELTZ : Les 3...De préciser.

Frédéric MOREL : Ne prend pas part aux votes Jérôme Bayle, André Rousset et Josiane Paix.

Christine REIGNOUX : Je suis secrétaire du tennis, je peux prendre part au vote ?

Frédéric MOREL : Oui, c'est juste les Présidents pour leurs associations respectives.

Anne LOELTZ : Mais pour leurs associations...

Frédéric MOREL : Est-ce qu'on fait un vote global ? Non

Anne LOELTZ : Non, non, pour l'association, ils peuvent très bien voter pour les autres associations.

Frédéric MOREL : Ok. Des abstentions ? Des votes Contre ? A l'unanimité de ceux qui ont pris part au vote. En numéro 6, quand tu seras prête...



7. Fongibilité des crédits

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le passage en M57 à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant la possibilité pour l'exécutif de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant que l'assemblée délibérante peut autoriser, à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe (avec un maximum réglementaire autorisé de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections), des virements de crédits de chapitre à chapitre,

Considérant que ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre,

Considérant que ces arrêtés de virements de crédits sont soumis aux procédures suivantes :

- Obligation de transmission au représentant de l'État, chargé de leur contrôle.
- Information de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.
- Transmission au comptable public, pour contrôle de la disponibilité des crédits dans Hélios.

Considérant qu'afin de pouvoir ajuster les dépenses et recettes afin de pourvoir à des dépenses imprévues à l'intérieur de la section de fonctionnement et d'investissement au cours de l'année, ou d'ajuster les dépenses en fonction des modifications d'articles budgétaires à la demande de la trésorerie,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

REFUSE d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement et d'investissement jusqu'à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles,

PRÉCISE que des décisions modificatives devront être présentées au Conseil Municipal,

Anne LOELTZ : Y a le point de tout ça c'est la fongibilité des crédits, pour ceux qui ont une antériorité dans la comptabilité, c'est ce qu'on appelait avant les dépenses imprévues, donc les dépenses imprévues n'existent plus mais maintenant vous laissez la possibilité au Maire en cas de besoin de pouvoir, comment dire, virer une somme d'un chapitre à un autre chapitre sans dépasser 7.5 % des dépenses, je ne sais plus si c'est des dépenses totales ou des dépenses du chapitre, je le fais tellement rarement que je sais plus, alors voilà décide d'effectuer des virements de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement et d'investissement jusqu'à hauteur de 7 et demi des dépenses réelles. C'est-à-dire qu' imaginez, vous avez un chapitre qui est un peu court, au lieu de faire réunir tout le conseil municipal, vous autorisez le Maire exceptionnellement de virer une somme pas plus de 7 et demi des dépenses réelles d'un chapitre vers un autre chapitre. Mettons du 011 vers le 65 ou vers le 66, on l'utilise très peu



puisque on a à chaque ligne globale 011 qui réunit déjà 4 petits chapitres, mais bon il faut quand même l'autorisation ou pas de l'assemblée municipale.

Frédéric MOREL : Des questions ?

Laurent MIGNARD : Moi je pense que c'est au conseil municipal de prendre cette décision, et pas au Maire, mais enfin c'est que...

Anne LOELTZ : Après oui, c'est une proposition qui vous est faite.

Laurent MIGNARD : Oui oui bien sûr.

Frédéric MOREL : Pas d'autres questions ? Pas de remarques ? Qui vote, on va faire plus simple qui vote Pour ? une. Tout le monde suit Laurent c'est normal. Qui s'abstient ?

Émilie BOREL : Moi

Frédéric MOREL : Ah pardon je ne t'ai pas vue, excuse-moi !

Éric THOVERON : Tout le monde ne suit pas Laurent.

Frédéric MOREL : Ok.

Laurent MIGNARD : Qui vote contre tu n'as pas demandé.

Frédéric MOREL : Non parce que j'ai fait l'inverse Pour et abstention. Donc tous les autres ont voté Contre. Voilà. Dernier point financier et ensuite on libère Anne. Point de fiscalité après. C'est bon pour toi ? Ok.

8. Vote de la fiscalité locale 2025

Il est exposé au Conseil municipal :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de référence 2025 notifiés sur l'état 1259 par rapport à 2024, soit :

- Taxe Foncière Bâti	43.50 %
- Taxe Foncière non Bâti	41.73 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	9.63 %
- Cotisation foncière des entreprises :	non assujettie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

REFUSE : 2 abstentions (BOREL Émilie – DEFER Marc)
2 voix pour (MOREL Frédéric – MIREAUX Jean)
10 voix contre (MIGNARD Laurent, REIGNOUX Christine, ROUSSET André, BAYLE Jérôme, HAMEL Pascale, PAIX Josiane, GIRAUDOT Francis, THOVERON Éric, ASTIER Stéphane, LEROUX-SALEINE Marie)



Monsieur Laurent MIGNARD propose d'augmenter les taux d'imposition de 2 %, soit :

- Taxe Foncière Bâti	44.37 %
- Taxe Foncière non Bâti	42.56 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	9.82 %
- Cotisation foncière des entreprises :	non assujettie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ADOpte : 2 abstentions (BOREL Émilie – DEFER Marc)
2 voix contre (MOREL Frédéric – MIREAUX Jean)
10 voix pour

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Anne : donc tout simplement là pour l'instant le budget a été construit avec, sans augmentation des taux donc ce qui vous fait une taxe foncière à bâtir à 43.50, une taxe foncière non bâti à 41.73, une taxe d'habitation sur la résidence secondaire à 9.63 et la CFO, il n'y a pas lieu de le mettre, vous n'êtes pas assujettis...

Frédéric MOREL : C'est le même taux que l'année dernière.

Laurent MIGNARD : Moi j'ai quelque chose à dire là-dessus. Alors ça n'engage que moi, mais je vais dire quelque chose qui ne va pas plaire du tout ni à la table du conseil, ni au public dans la salle. Tu peux te rasseoir Jean. Je voudrais alerter le conseil municipal sur le fait que 3 années de suite, les bases ont augmenté et l'imposition mécaniquement, parce que les bases établies par l'État ont un petit peu augmenté pour chacun. Ce n'est pas la commune qui augmente ses taux, l'état a augmenté les bases. Et chaque année la commune donc finalement ne suit pas l'inflation. En 2023, l'inflation c'était 4.9%, en 2024 l'inflation c'était 2%, et compte tenu de tout ce qui a, de tout ce qui se présente à nous, je pense que symboliquement, je pense et compte tenu du fait que, à peu près une maison sur 5 ont été touchées par les inondations, par les problèmes d'inondations dans cette commune, je pense que les travaux qui doivent être lancés concernent pratiquement tout le monde et encore une fois ça n'engage que moi, mais moi je serais d'avis de proposer une augmentation symbolique de l'imposition de 2% et non pas 0. Voilà c'est ma proposition. Ce qui rapporterait à vue de nez entre 7 000 et 8 000 euros qui seront extrêmement utiles pour engager tout ce que l'on a à faire, on parle des routes, on parle de l'entretien, on parle des travaux, on parle des investissements, on parle du pluvial, on parle des batardeaux qu'il va falloir aider les gens parce que j'espère bien qu'on va pouvoir faire une aide pour ça enfin bref. Voilà moi je propose 2% au lieu de 0.

Frédéric MOREL : Sachant comme tu l'as si bien dit ça va représenter 7 000 euros sur un budget de..., j'ai plus le chiffre en tête de combien ? En pourcentage c'est très minime par rapport au budget, je trouve que c'est mettre en difficulté certaines familles qui ont du mal, justement parce que tout augmente et ça rapportera tellement peu dans le budget, que c'est indolore pour le budget donc par contre ça va être, ça va faire mal à toutes les familles qui paient, parce que c'est que le foncier que l'on augmente de 2%, c'est-à-dire c'est que les propriétaires, ça ne touche pas les locataires. Donc je trouve cela déséquilibré, c'est pour ça que je proposais 0% d'augmentation. Ça ne rapportera rien dans le budget de la commune...

Laurent MIGNARD : Ce n'est pas rien...

Christine REIGNOUX : Ce n'est pas rien....



Frédéric MOREL : Mais par contre on va mettre en difficulté potentiellement certaines personnes. 7 000 euros sur le budget global, j'ai plus le chiffre en tête mais ce n'est rien, le budget d'investissement de 1 million c'est voilà quoi.

Christine REIGNOUX : Disons que 6 000 + 6 000 + 6 000 ça finit par faire une somme.

Frédéric MOREL : Il faut aussi faire du social et je considère que l'on ne doit pas augmenter le taux vu le peu que ça rapporte sur la commune.

Laurent MIGNARD : Le social n'a rien à voir avec l'imposition, moi je suis partisan d'apporter toutes l'aide possible au CCAS, toujours partisan des personnes qui ont un besoin et je suis le premier à les encourager à venir se présenter au CCAS, mais je suis désolé la fiscalité c'est autre chose. C'est un outil politique pour faire les choses, pour l'ensemble de la communauté et je pense que mélanger le social et la fiscalité, ce n'est pas une bonne idée. A mon avis c'est....

Éric THOVERON : surtout que le social est financé par la fiscalité.

Josiane PAIX : Exactement.

Laurent MIGNARD : En plus. C'est un outil redistributif. Donc voilà. Et 2% je trouve que par rapport à 6.9% des deux dernières années, c'est franchement, c'est trois fois moins que l'augmentation. Alors après on pourrait vouloir faire croire aux gens que oui mais vous savez on n'augmente pas vos impôts, sauf que si un moment on n'arrive pas à faire les choses, il ne faudra pas s'en étonner non plus. 1 000 euros par-ci, 5 000 euros par-là, 8 000 euros par-ci, 500 euros par-là, tout euro est utile dans le budget de la commune aujourd'hui face à ce sur quoi on est.

André ROUSSET : Par exemple les batardeaux.

Laurent MIGNARD : Par exemple, puisque on a l'idée de faire voter, on aurait déjà dû le faire depuis longtemps une subvention pour les batardeaux à acheter ou déjà acquis pour aider les gens, ça peut justement permettre de faire ça. Bon bref. Voilà c'est ma proposition, maintenant chacun décidera.

Frédéric MOREL : Très bien, d'autres remarques ? D'autres suggestions ? D'autres questions ? Pour la première, on va voter pour là et ceux qui ne sont pas validés on fera le deuxième vote sur la proposition de Laurent à 2% d'augmentation.

Éric THOVERON : Là on fait un vote pour 0%, c'est ça ?

Frédéric MOREL : Là on fait un vote pour les taux identiques à ceux de l'année dernière, c'est-à-dire 43.50 pour le foncier bâti, 41.73 pour le foncier non bâti, 9.63 pour la taxe d'habitation sur résidence secondaire ; Qui s'abstient ? Emilie s'abstient. Qui est contre ? Donc Contre Laurent Mignard, André Rousset, Christine Reignoux, Pascale Hamel, Josiane Paix, Jérôme Bayle, Francis Giraudot, Stéphane Astier, Éric Thoveron.

Éric THOVERON : J'aurais dû mettre tout, ça aurait été plus simple.

Frédéric MOREL : Ok donc la délibération à ces taux-là est rejetée. Donc je vous propose une deuxième...

Éric THOVERON : Toi tu es pour du coup ?

Frédéric MOREL : Oui je suis pour ses taux-là je ne suis pas pour l'augmentation. Et une deuxième délibération pour avec plus 2% sur les 3 taux c'est ça ?

Laurent MIGNARD : Oui, oui plus 2% du taux pas plus 2% sur le montant du taux. Par exemple 9.63 passera à 11.63, non mais que l'on soit bien d'accord.

Frédéric MOREL : On est bien d'accord. 2% du montant du taux. Je l'avais compris comme ça, rassure-toi.

Laurent MIGNARD : Ah oui quand même ! Quand même quoi.

Frédéric MOREL : Ca va de soi.

Laurent MIGNARD : Voilà, on ne rajoute pas 2% au taux.

Frédéric MOREL : Ok. Plus 2% sur les montants du taux, alors je ne vais pas faire le calcul mais voilà sur chacun des 3 taux.

Jean MIREAUX : Pas sur chacun des 3.

Frédéric MOREL : Si sur chacun des 3 taux proposés.



Jean MIREAUX : Oui mais moi je ne suis pas d'accord pour la foncière mais pour les autres oui.

Frédéric MOREL : Il y a foncière bâti, foncière non bâti et l'autre c'est taxe d'habitation.

Jean MIREAUX : Des résidences secondaires. Moi je suis pour les résidences secondaires, mais pas pour le foncier et le bâti.

Laurent MIGNARD : Alors on va les voter séparément.

Frédéric MOREL : Donc on va voter les 3 taux séparément.

Anne LOELTZ : Bah oui mais non on ne peut pas....

Christine REIGNOUX : Mais je crois que y a des, l'année dernière ont s'était fait retoquer parce qu'on avait....

Frédéric MOREL : Les différences de l'un à l'autre. A partir du moment où on a un taux on ne peut pas avoir l'autre inférieur.

Laurent MIGNARD : Alors celui qui n'est pas d'accord sur l'un il vote contre.

Frédéric MOREL : Tout à fait, pas l'année dernière mais l'année d'avant on s'était fait retoquer. Donc pour cette délibération-là avec plus de 2% du montant du taux, qui, les abstentions ?

Émilie BOREL : Moi.

Frédéric MOREL : Émilie s'abstient. C'est tout et je vais faire les votes contre ce sera plus facile donc qui est Contre ? Donc moi je suis contre.

Jean MIREAUX : Moi aussi.

Frédéric MOREL : Jean MIREAUX est contre. Les autres vous êtes pour très bien. Je vous en remercie. On va libérer Anne merci beaucoup pour le magnifique travail que tu as fait.

Anne LOELTZ : On est d'accord qu'obligatoirement ça va venir augmenter les recettes.

Frédéric MOREL : On fera une DM.

Anne LOELTZ : Tu, non, non, il faut l'intégrer dans le budget direct.

Frédéric MOREL : On l'intègre dans le budget directement.

Anne LOELTZ : On vient l'intégrer au 61 au niveau des dépenses de...

Frédéric MOREL : Oui on peut l'intégrer dans le budget directement si vous êtes tous d'accord on intègre directement au budget.

Anne LOELTZ : On n'a pas le choix.

Laurent MIGNARD : Bâtiments publics.

Christine REIGNOUX : Anne, je tenais vraiment à te remercier parce que tu t'es retrouvée dans cette situation un peu compliquée pour toi, entre ce que nous on voulait et ce que Frédéric voulait et vraiment je te remercie pour le travail que tu as fait et des heures que tu as passées à te torturer pour ce budget. Merci beaucoup.

Frédéric MOREL : C'est ça grand merci à Anne.

Anne LOELTZ : Moi je vous souhaite une chose c'est que vous puissiez retrouver un climat serein, apaisé, et que vous puissiez œuvrer pour la collectivité. C'est quand même un peu dommage que cette ambiance se soit dégradée si rapidement alors que vous avez tant à faire pour la commune. C'était mon mot de la fin.

Tous : Merci Anne.

9. Achat d'un ordinateur pour la mairie (1 voix contre : MIGNARD Laurent)

Il est exposé la nécessité d'acheter un ordinateur pour le secrétariat de mairie.

Le prix pour celui de l'accueil (ordinateur-station d'accueil-écran) reviendrait à un montant de 1 017,00 € HT.



Le prix pour celui du secrétariat (ordinateur+station) serait d'environ 1 017 euros HT.

A la majorité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'achat de l'ordinateur destiné au secrétariat de mairie,

AUTORISE le maire à passer la commande dudit ordinateur,

AUTORISE le maire à signer tout document lié à la commande, à la réception et au paiement des factures,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025,

Frédéric MOREL : Point numéro 8, achat d'un ordinateur pour la secrétaire, donc en fait comme je vous l'expliquais, l'ordinateur qu'on a commandé va arriver. Pour l'instant on a, il en faudrait un deuxième car l'ordinateur de Caroline est vraiment HS et ils n'arrivent pas à faire en sorte de le réparer, sinon ils travailleront à deux sur un seul ordinateur, puisqu'aujourd'hui celui de Caroline ne redémarre pas sans arrêt, ça remarche et ça s'arrête aussitôt et Clément ne sait pas réparer l'ordinateur. Donc par contre il ne faudrait pas l'écran, j'ai repris le même de devis c'est 837 plus 180 ça fait 1220,40.

Jérôme BAYLE : Là, on parle de l'unité centrale, clavier...

Frédéric MOREL : Non c'est un portable.

Jérôme BAYLE : Il y a des licences de compris dedans ?

Frédéric MOREL : Oui c'est compris.

Jérôme BAYLE : Il y a des licences à installer dedans ?

Frédéric MOREL : C'est tout installé, c'est un pack. C'est celui qui nous gère l'informatique donc qui installe tout, il met tout en place, les logiciels qui vont bien tout est prêt formaté.

Jérôme BAYLE : Ca n'a rien à voir avec le prix.

Frédéric MOREL : C'est intégré dedans, après je ne peux pas te dire si c'est intégré dans le prix ou pas, en tout cas il nous livre un ordinateur fonctionnel avec tout ce qui va dedans.

Éric THOVERON : Les licences tu les achètes et quand il va remplacer l'ordinateur la licence elle bascule.

Jérôme BAYLE : Non mais je parlais d'une licence de gestion, des choses comme ça, après je ne suis pas informatique

Frédéric MOREL : Ca, c'est remis dedans ça.

Éric THOVERON : Les logiciels du secrétariat, en fait les licences elles vont basculer d'un ordinateur à un autre.

Frédéric MOREL : On réadapte l'ordinateur au besoin de la secrétaire avec tous les logiciels qu'elle utilise, il rebasculer les données tout ça.

Laurent MIGNARD : Mais je ne comprends pas au dernier conseil, on n'avait pas voté déjà un ordinateur ?

Frédéric MOREL : Si un ordinateur, mais pas deux. Parce qu'on avait dit que on redonnerait celui de Caroline, sauf que celui de Caroline est vraiment HS, il ne marche plus...

Laurent MIGNARD : Mais le personnel d'administration de la commune, il est là pour un temps très court, pour 2 mois si j'ai bien compris.

Frédéric MOREL : Alors y a Léa qui est là pour 3 mois, et Eléonore, euh pas Eléonore Elodie elle est appelée à durer plus ou pas, enfin on verra, en tout cas c'est un poste à mi-temps pour l'instant de 3 mois et après on verra ce que on fait ensuite.



Laurent MIGNARD : Il y a combien d'ordinateurs en tout alors ?

Frédéric MOREL : Alors ça leur fera deux ordinateurs. Pour l'instant on en a, on devait récupérer celui de Caroline qui au final ne marche plus, on ne pourra pas le récupérer. Elle n'arrive déjà pas à travailler dessus donc il est tout le temps en panne.

Laurent MIGNARD : Celui qui est dans son bureau ?

Frédéric MOREL : oui, son ordinateur actuel, qu'elle a en télétravail et tout. Il fige complètement.

Éric THOVERON : Si, on en avait parlé la dernière fois.

Christine REIGNOUX : Moi ce qui m'embête toujours, c'est qu'on va acheter un ordinateur à 1 000 balles, pour une personne qui va rester....

Laurent MIGNARD : 2 mois, 3 mois.

Christine REIGNOUX : Parce qu'il y a Léa qui fait la comptabilité, qui travaille sur un ordinateur qui fonctionne.

Frédéric MOREL : Oui.

Christine REIGNOUX : Donc en fait, oui il fonctionne, Caroline va en avoir un tout neuf. Et donc on a Léa qui va rester très peu de temps. On va se retrouver avec un ordinateur encore en plus.

Frédéric MOREL : Mais qui servira aussi pour le rez-de-chaussée, pour l'accueil du rez-de-chaussée, il n'y aura pas d'ordinateur du coup puisque on va le donner à Caroline, celui que on va acheter, alors que on voulait le mettre au rez-de-chaussée.

Christine REIGNOUX : Mais au rez-de-chaussée on n'en a pas besoin.

Frédéric MOREL : Quand il y a justement du surplus d'activité, ça permet d'avoir un deuxième ordinateur, quand on fait...

Christine REIGNOUX : Un surplus d'activité de quoi ?

Frédéric MOREL : Bah quand on prend quelqu'un pour nous aider, alors là on a pris quelqu'un pendant 3 mois, ça ne veut pas dire qu'on ne reprendra pas quelqu'un pendant 3 mois, quand on a des stagiaires, quand on a, on a souvent besoin de mettre un ordinateur à disposition on n'en aura pas.

Christine REIGNOUX : Les stagiaires, les stagiaires, elles prennent un ordi.

Frédéric MOREL : Bah pas tout le temps, il y en a qui n'en ont pas.

Christine REIGNOUX : Mais tu ne vas pas leur donner un ordinateur où il y a les accès aux choses de la mairie quand même.

Frédéric MOREL : Il y a des codes secrets sur les accès, après ils ont accès ou ils n'ont pas accès. S'ils n'ont pas les codes ils ne peuvent pas avoir accès...

Christine REIGNOUX : Oui c'est vraiment pour un court temps dépensé.

Frédéric MOREL : On a toujours eu deux ordinateurs dans la mairie, depuis les inondations on en a plus qu'un, et voilà, et on n'en aura pas deux.

Éric THOVERON : Dans le cas de risques sur la commune, on n'est pas censé fournir un ordinateur ?

Frédéric MOREL : Si aussi.

Éric THOVERON : Bah il pourra servir à ça au pire.

Frédéric MOREL : C'est ça, c'est ça. On a toujours eu deux ordinateurs sur la commune.

Josiane PAIX : Quand ce sera prêt pour là-bas.

Frédéric MOREL : Donc là il y en a qu'un.

Éric THOVERON : Oui, quand on aura un local sécurisé.

Émilie BOREL : Et celui qui est mort, il y a possibilité que je le récupère pour essayer de le ressusciter ?

Frédéric MOREL : Je ne sais pas, oui faudra qu'il le nettoie avant, mais oui pourquoi pas oui.

Émilie BOREL : Ca fera un don à l'école...

Frédéric MOREL : Ouais, oui oui je pense il faut qu'on lui demande qu'il le nettoie et puis voilà, mais il a... Je lui ai demandé plusieurs fois qu'il regarde ce qu'il pouvait faire et là il ne sait pas faire.

Émilie BOREL : Non, parce que j'entends qu'il est récent.

Frédéric MOREL : Oui il n'a pas beaucoup d'années.

Émilie BOREL : Oui s'il peut être sauvé.



Christine REIGNOUX : Il a trois ans.

Frédéric MOREL : Oui trois, quatre ans pas plus.

Émilie BOREL : Et Guillaume il ne peut pas ?

Frédéric MOREL : Ok.

Émilie BOREL : Faudrait peut-être voir.

Frédéric MOREL : D'autres questions ? D'autres remarques ?

Éric THOVERON : Le problème c'est qu'il n'y a pas beaucoup d'opérations que tu peux faire à part le reformater et tout réinstaller. C'est la seule chose que tu peux faire donc de toute façon...

Frédéric MOREL : C'est ce qu'il a proposé mais en fait quand il fait le coût de son opération, par rapport au prix d'un ordinateur, il dit que ça ne vaut pas le coup. Parce qu'il ne garantit pas... Comme il y a des lignes qui se mettent sur l'écran et que l'écran fige, il ne garantit pas que même en le réinstallant que ce problème-là persiste.

Christine REIGNOUX : Mais Caroline elle a un écran fixe en fait, elle n'a pas l'écran de son PC, elle ne prend pas l'écran de son PC.

Frédéric MOREL : Bah quand elle est en télétravail chez elle, elle est sur l'écran du PC.

Christine REIGNOUX : Elle est en télétravail une ½ journée...

Frédéric MOREL : Et l'écran quand il fige, ça fige aussi sur l'écran fixe ça fige aussi. Les deux figent.

Éric THOVERON : Non, mais laisse tomber si l'écran il fige....

Frédéric MOREL : Ca rebascule sur son écran fixe.

Éric THOVERON : C'est que c'est la partie carte graphique qui est nase, donc là...

Frédéric MOREL : Moi je n'y connais rien en ordinateur, donc là-dessus ce n'est pas moi qui vais vous donner des cours. Donc pour l'achat de cet ordinateur d'autres questions ? d'autres remarques ? Donc qui s'abstient ?

Christine REIGNOUX : Moi.

Frédéric MOREL : Christine s'abstient et Stéphane Astier aussi ? Ou pas ? Josiane tu t'abstiens ? 2 abstentions. Qui est Contre ?

Laurent MIGNARD : Moi.

Frédéric MOREL : Laurent Mignard est contre et une abstention, un vote contre Laurent Mignard. Je vous remercie. Point numéro 9, contrat de tonte. On est sur le Contrat de tonte centre Bourg donc pour un montant de 13 494 euros, sur celui-là on n'a jamais eu de soucis, c'est très bien fait, n'y a vraiment rien à redire. Je n'ai pas fait de mise en concurrence effectivement, il peut commencer tout de suite, si vous en êtes d'accord le montant.

10. Contrat de tonte 2025 – Centre Bourg (1 abstention Christine REIGNOUX – 13 voix pour)

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat pour la tonte du centre bourg par la société VIET HERVÉ.

- 1) Devis du 20/05/2025 – Contrat de tonte 2025 pour 9 passages avec au total 11 245.00 € HT
- 2) Devis du 20/03/2025 – Elagage de 48 tilleuls pour un total de 1 625.00 € HT
- 3) Devis du 22/04/2025 – Remise en état du terrain de jeux pour un 1 passage – 825.00 € HT

A la majorité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les devis 1 et 2 à l'unanimité des membres présents et représentés,



APPROUVE le devis 3 à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention de Mme REIGNOUX Christine,

AUTORISE le maire à signer et passer la commande des 3 devis,

AUTORISE le maire à signer tout document lié à la commande, à la réception et au paiement des factures au fur et à mesure de leur arrivée,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025,

Christine REIGNOUX : Il a commencé je crois déjà.

Frédéric MOREL : Il a juste fait le terrain de jeux, je lui ai demandé pour Pâques, mais c'est tout, il n'a rien fait d'autre parce que je voulais être sûr que ce soit signé avant d'engager. Donc pour 13 494 euros. Des questions ? Des remarques ?

Laurent MIGNARD : Il est à noter que le prix est le même que l'année dernière, si vous avez regardé le devis.

Frédéric MOREL : Oui et que l'année d'avant.

Laurent MIGNARD : Et que y a 0% d'augmentation. Depuis le début qu'on lui a passé le contrat, il n'a jamais fait d'augmentation.

Frédéric MOREL : C'est ça. Qui s'abstient ? Qui est Contre ? Donc à l'unanimité. Je vous remercie. Il y a un deuxième devis qui est la remise en état du terrain de jeux suite aux passages des sangliers, qui fait un fraisage de sol, aux endroits retournés et un nivelage, un semi-gazon et un plombage, je ne sais pas ce que sais un plombage...

Josiane PAIX : Un quoi ?

Frédéric MOREL : Un plombage.

Frédéric MOREL : D'accord il tape d'accord, pour 990 euros, car je ne sais pas si vous avez...

Josiane PAIX : Combien ?

Frédéric MOREL : 990 euros.

Josiane PAIX : Pour le boulot, ce n'est pas trop cher payé.

Frédéric MOREL : Non, pour refaire tout l'espace de jeux. Bah le problème c'est que...

Christine REIGNOUX : Est-ce que ça va servir à quelque chose ?

Josiane PAIX : Le problème c'est qu'on ne peut plus les contenir maintenant.

Christine REIGNOUX : Ca fait longtemps qu'il est retourné le terrain ;

Frédéric MOREL : Bah là il l'est vraiment.

Josiane PAIX : Quand ils ont fait les battues ils en ont abattu 16 ou 17 alors...

Éric THOVERON : Moi j'avais une question parce qu'on était beaucoup moins embêtés quand il y avait le grillage quand même...

Frédéric MOREL : Le grillage non car il n'allait pas au bout en fait, on l'a enlevé juste sur la partie avant, on ne l'a pas...

Laurent MIGNARD : Ca n'arrête pas le sanglier.

Frédéric MOREL : Ca n'arrête pas le sanglier, l'autre côté il n'y a pas de grillage.

Laurent MIGNARD : D'accord mais on fait quoi avec les taupes.

Frédéric MOREL : Ah bah ça il y aura toujours des taupes.

Laurent MIGNARD : Bah non il y a, ça dépend, il peut ne plus en avoir, à un moment il va falloir si

Josiane PAIX : Y'aura toujours des taupes car il y a beaucoup de vers de terre dedans

Laurent MIGNARD : Je sais, mais il va falloir s'y coller...

Josiane PAIX : Bah oui, les sangliers viennent tous du mercredi au jeudi parce que les gamins comme ils jouent au ballon, tassent, donc ça veut dire...



Frédéric Morel : Faudrait qu'on se discipline parce que tout ce que l'on dit et enregistrer au conseil et après on a des pages. Vous avez d'autres questions sur ce devis ? Donc on va passer au vote qui s'abstient ?

Christine REIGNOUX : Moi.

Frédéric Morel : Christine. Qui vote Contre ? Personne ? je vous en remercie.

11. Contrat de tonte dans les hameaux

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat pour la tonte des hameaux par la société Les Jardins de l'Yerres.

Monsieur le Maire propose de prendre en considération la réflexion des habitants lors du débat public avant le conseil, à savoir qu'il semblerait qu'il y ait des malfaçons concernant les passages de l'an dernier.

Aussi, il propose au conseil de voter le contrat pour un seul passage au tarif de 990 € HT la prestation, et propose de délibérer lors d'un prochain conseil sur des devis mis en concurrence.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le passage unique de la Société « Les Jardins de l'Yerres » au tarif de 990 € HT,

AUTORISE le maire à signer et passer la commande,

AUTORISE le maire à signer tout document lié à la commande, à la réception et au paiement de la facture,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Contrat de tonte dans les hameaux, où là par contre il y a des soucis, qui ont été remontés, qui sont réels. Donc, soit on passe directement le contrat, soit on lui demande juste un mois et on fait une mise en concurrence j'essaie de trouver une autre société, notamment ce qui a été dit tout à l'heure en....

Jean MIREAUX : A Launoy-Brûlé, il y a des gens qui se sont plaint...

Frédéric MOREL : Il n'y a pas qu'à Launoy, il y a eu plusieurs remarques, on peut se dire qu'on lui laisse un mois si vous êtes d'accord, on passe un seul mois pour que ça évite que ce ne soit pas fait et après on fait une mise en concurrence et on voit ce qui se passe sur un prochain conseil. Peut-être je ne sais pas si on aura des devis rapidement.

Josiane PAIX : Bah faut que tu demandes à plusieurs sociétés...

Frédéric MOREL : Ma question c'est est-ce qu'on ne passe pas un mois renouvelable une fois éventuellement si on n'a pas de devis entre temps, pour pas quand même laisser trop pousser l'herbe. Ça dépend de ce qui va se passer au niveau de la pluie, du soleil...

Émilie BOREL : Ca dépend quand tu vas faire les demandes.

Frédéric MOREL : Je vais les faire dès demain mais est-ce que je vais avoir des réponses tout de suite je ne peux pas répondre. Ça dépend des entreprises qui vont répondre. C'est comme vous voulez

Éric THOVERON : Moi j'en ai pris un privé, il a mis 15 jours à répondre.

Frédéric MOREL : Un mois ça passe vite. C'est comme vous voulez. Que voulez-vous que l'on vote ? 1 mois, 2 mois, oui mais là faut qu'il passe...

Éric THOVERON : Là faut qu'il passe parce que, enfin je ne sais pas. J'en suis déjà à 3 dans mon jardin

Frédéric MOREL : Un seul passage

Christine REIGNOUX : Tu dis que tu risques de le rappeler si...

Frédéric Morel : Donc on vote un passage seulement

Christine REIGNOUX : Oui.

Frédéric MOREL : Donc pour un passage, qui s'abstient ? Qui est contre ? je vous en remercie. .

12. Désignation d'un référent COVALTRI

Mme Josiane PAIX, Conseillère Municipale Déléguée, se porte volontaire pour représenter la commune auprès de l'organisme COVALTRI en vue de préparer et mettre en place les nouvelles dispositions concernant le tri.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Mme Josiane PAIX comme référente auprès de l'organisme COVALTRI afin de représenter la commune dans les opérations susmentionnées,

Achat de, non pardon, référent, nomination du conseil municipal, référent Covaltri, Josiane s'est proposée d'être, c'est ça tu te proposes Josiane ?

Josiane PAIX : oui.

Frédéric MOREL : Voilà.

Josiane PAIX : je suis déléguée, je suis au courant de ce qui se passe.

Frédéric MOREL : C'est ça, il faut nommer un référent auprès de Covaltri pour représenter la commune et préparer, mettre en place les nouvelles dispositions concernant le tri. Des questions ? Des remarques ? Qui s'abstient ? Qui vote Contre ? à l'unanimité.

13. Achat d'outillage pour l'agent technique

Suite à la demande de l'employé communal, qui ne dispose pas d'outillage suffisant pour travailler dans des conditions optimales, il est proposé d'acheter du petit outillage suivant la liste dressée par l'agent technique.

Un budget de 550 euros HT est proposé.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'achat de petit outillage pour l'agent technique,



AUTORISE le maire à signer et passer ladite commande,

AUTORISE le maire à signer tout document lié à la commande, à la réception et au paiement des factures,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

On nous propose d'acheter des outils, alors j'ai repris bêtement la liste que m'a demandé l'employé communal, pour pouvoir travailler, il y en a pour 523 euros 76 et y a une serrure qui est tombé en panne dans les toilettes ici, qui est cassé qu'il faut remplacer, une serrure de WC pour 19 euros 90. Des questions ? Des remarques ? Qui s'abstient ? qui vote contre ? c'est adopté à l'unanimité.

Laurent MIGNARD : J'ai une question, il n'y a pas d'autres factures à nous présenter qui sont en paiement, en litige ?

Frédéric MOREL : On termine ça et on en parle après, juste à la fin des points.

Laurent MIGNARD : Ok.

Frédéric MOREL : Tu le gardes en mémoire.

14. Vente du bâtiment Cour des Nobles

Vu la délibération 2023-023 portant sur la vente du bien communal sis Cour des Nobles suite à la proposition d'un particulier,

Vu la délibération 2023-063 annulant la délibération 2023-023 suite à la vente non aboutie,

Vu la délibération 2023-106 en date du 21 décembre 2023 validant les conditions de vente dudit bien,

Vu la délibération 2024-076 en date du 23 octobre 2024 portant avenant aux conditions de vente dudit bien,

Vu la proposition d'achat établie par IAD représentée par M. BOULANGER Julien (ID 86917),

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les conditions de vente susmentionnées du bien sis 1 Cour des Nobles cadastré sous le n° 000 B 466 pour une superficie de 76 m²,

APPROUVE la commission d'un montant de 4 900 euros pour l'agent immobilier,

APPROUVE le montant net de la vente perçue par la commune de 25 100 €,

AUTORISE le Maire à régler la commission à l'agent immobilier,

PRÉCISE que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,



DÉCIDE d'ajouter une clause suspensive de vente, qui n'autorise pas Monsieur le maire à signer l'acte définitif tant que le transfert du compteur ENEDIS de l'habitation n'a pas déplacé définitivement. Le délai annoncé par ENEDIS étant de maximum 8 mois.

DEMANDE à Monsieur le Maire d'engager la vente auprès de Maître Marie-France PICAN, Notaire à Villeneuve sur Bellot,

AUTORISE le Maire à signer tous types de documents ou actes juridiques inhérents à ladite vente, y compris engager des frais de diagnostic si nécessaire,

PRÉCISE que le bien est vendu en l'état et avec tout ce qui se trouve à l'intérieur, à l'exception des biens appartenant au locataire du 3 Cour des Nobles, qui doit les retirer.

Point suivant c'est la proposition d'achat pour la cour des nobles donc une offre à 30 000 euros qui correspond à 25 100 euros net vendeur et 4 900 euros de frais d'honoraire. Un achat total à 30 000 euros. Des questions ? Des remarques ?

Christine REIGNOUX : Elle est encore valable l'offre ?

Frédéric MOREL : Oui, si après il n'a rien signé donc il peut se désister s'il veut se désister mais oui elle est encore valable, jusqu'à aujourd'hui, je lui fais un sms ce soir pour lui dire si c'est voté ou pas et en fonction il appelle la personne demain, comme il dit si elle répond ou si elle ne répond pas, si elle dit oui ou si elle dit non. Qui vote ? Qui s'abstient pardon ? Qui vote contre ? zéro.

15. Réparation affaissement Rue du Souvenir

Monsieur le Maire propose de donner suite au devis établi par la société WIAME VRD n° ED258120 pour un montant de 4 100.00 € HT, afin de pouvoir remettre en état la chaussée de la Rue du Souvenir.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le devis n° ED258120 pour un montant de 4 100.00 € HT, soit 4 920.00 € TTC.

AUTORISE le maire à signer et passer la commande,

AUTORISE le maire à signer tout document lié à la commande, à la réception et au paiement de la facture,

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

Le devis Wiame pour la réfection de l'affaissement sur la route rue du souvenir pour 4 920 euros, propose de voter le principe de pouvoir l'engager et après de faire un point avec la société exactement pour savoir où ils s'arrêtent. Est-ce qu'ils vont faire l'enrobé ? Jusqu'où ils vont le refaire, et de leur demander aussi un devis parce que tant qu'ils sont là et qu'ils referont, peut-être que ça nous coûtera moins cher, même s'ils n'ont pas prévu de le faire, comme ils auront toutes les machines, plutôt que Wiame qui viendra spécifiquement pour reboucher le trou.

André ROUSSET : Pour moi ça s'affaisse il faut le faire, parce que s'il y a un accident....

Frédéric MOREL : Oui mais si...



Christine REIGNOUX : La Rue du Souvenir ils terminent quand ? Février l'année prochaine ?

Frédéric MOREL : J'ai dit Rue du Souvenir ce sera jusqu'en fin d'année donc voilà, ça ne tiendra peut-être pas jusque-là, c'est pour ça que je vous propose quand même de voter le principe de le faire, parce qu'au cas où on peut l'engager si on voit que ça s'affaisse plus ou si on voit que ça gêne la circulation

Laurent MIGNARD : D'autant plus que Wiame, qui nous a fait un devis, il va falloir qu'un moment il travaille à Bellot parce que faire des devis et jamais faire les travaux au bout d'un moment...

Christine REIGNOUX : c'est surtout que on a plein de facture qui ont été payé mais

Frédéric MOREL : Donc on peut engager, faire les travaux et puis voilà. Et puis s'ils refont dessus bah ils refont dessus, en même temps on met en sécurité en attendant c'est que jusqu'à la fin de l'année quand même...

Laurent MIGNARD : Avant faut se poser la question, à savoir tant qu'ils sont là, il y a peut-être autre chose que l'on peut leur faire faire, puisqu'ils sont là. C'est peut-être dans ce sens-là qu'il faudrait regarder.

Frédéric MOREL : Après ce sera le nombre de devis, d'heures. Faut faire des devis dans l'investissement alors. Oui pourquoi pas.

Laurent MIGNARD : Non c'est du fonctionnement, c'est de la réparation de route, donc du fonctionnement. S'il y a des choses à réparer ailleurs et qui souffre de plus ce n'est pas eux qui devaient travailler sur la réfection des routes, non ce n'était pas eux ?

Frédéric MOREL : Si si, il y en a eu plusieurs de faits, ils font partie des prestataires qui ont été proposés

Laurent MIGNARD : Donc il y a quelque chose à jouer en fait.

Frédéric MOREL : Sans doute, mais faudra remettre les devis à jour, réintégrer si on demande à l'autre prestataire, ils étaient plus cher parmi les prestataires qu'on avait eus. Mais rien n'interdit de passer à eux en tout cas.

Éric THOVERON : Moi je pense que les travaux d'assainissement, ils sont trop loin pour que l'on parie sur eux.

Frédéric MOREL : dans le temps oui, c'est possible que ça s'affaisse entre temps ou faire réparer et puis voilà. Au moins on est en sécurité et c'est fait.

Laurent MIGNARD : On parle de trou là

Frédéric MOREL : Ok.

Éric THOVERON : Si y a quelqu'un qui se met le pied dedans, qui se pète la jambe ou machin....

Josiane PAIX : Ou quand les camions reculent.

André ROUSSET : Il en suffit d'un.

Frédéric MOREL : Ok. Donc qui s'abstient ? Qui est contre ? A l'unanimité. C'est bon pour toi Éric ?

Éric THOVERON : Oui.

16. Réparation de l'armoire électrique de la Mairie suite aux inondations (ajourné)

Frédéric MOREL : Donc point suivant, c'est la réparation de l'armoire électrique mairie suite aux inondations. Donc j'ai bien pris note dans le débat, Christine je redemanderai un plan de comment il branche les câbles en aérien. Il y a 2 devis, un de 2 092 euros 20 et un devis de 1 021 euros 14 qui correspondras au final à déplacer l'armoire actuelle qui est à la mairie à la place de l'armoire Marais et à rebrancher toutes les lanternes en aérien pour qu'elles fonctionnent, c'est-à-dire toutes celles qui fonctionnent aujourd'hui et cela elles sont déjà rebranchées en définitif ça ne change rien. Mais c'est les quelques lanternes qui manquent qui ne sont pas grillées, c'est juste qu'elles ne font pas partie du circuit et il faut les rebrancher autrement. Et je leurs demanderai comment ils les branchent exactement parce que je ne sais pas où ils passent les fils. Mais c'est sûr il n'y a pas de poteau nouveau, c'est que sur des choses existantes.



Christine REIGNOUX : J'avais souvenir que quand on en avait parlé et que tu nous avais déjà proposé de déplacer l'armoire du Marais.

Frédéric MOREL : Ouais.

Christine REIGNOUX : Et que tu nous avais dit que c'était super compliqué, que ce n'était pas possible, c'est pour ça que on voulait la déplacer ailleurs.

Frédéric MOREL : Oui, mais en fait avec le problème de la rue du Pont du ru qui traînait, ils avaient de part et d'autre, je leur ai demandé de le faire quand même donc ils ont recherché tous les circuits, ils ont réussi à interconnecter beaucoup de choses, il n'y a plus grand-chose, c'est pour ça que le devis est faible, c'est qu'il y a plus beaucoup de choses à interconnecter et le peu qu'il reste ils le feront en aérien sans rajouter de poteau, il n'y a pas de poteau posé, mais, je ne connais pas le branchement exact, mais je leur demanderai un plan.

Laurent MIGNARD : Tu dis que l'alternatif ce serait qu'il ne faut pas, c'est à éviter, ce serait de faire des saignées sur la place...

Frédéric MOREL : Ca coûterait beaucoup plus cher

Laurent MIGNARD : Il n'y a pas un moyen de faire le tour de la place et passer dans les zones engazonnées, puisqu'on n'est pas obligés de traverser toute la place. Il y a des circuits à faire, enfin je ne sais pas dans les bandes de terres...

Frédéric MOREL : Oui, mais quel que soit le circuit que l'on fait, de toute façon ça coûtera plus cher que ça, puisque c'est de la VRD même je ne pensais pas le faire dans l'enrobé, je pensais le faire devant l'église dans le gazon ou autre, mais ça a un coût qui est beaucoup plus élevé. Et aujourd'hui tout le réseau d'éclairage est en aérien et encore une fois on ne rajoute pas de poteau et on ne rajoute pas de fil qui va traverser la place. Bien évidemment, il n'y a pas de fils qui traversent la place, ça je ne laisserais pas faire.

Laurent MIGNARD : Donc on vote quoi ? un accord de principe sous réserve du plan ou on votera quand on aura le plan ?

Christine REIGNOUX : Est-ce que l'on peut attendre d'avoir le plan ?

Frédéric MOREL : Je peux leur demander un plan et on le met au prochain conseil simplement si...

Christine REIGNOUX : Ils doivent en avoir un de plan.

Frédéric MOREL : Je ne pense pas qu'ils ont fait un plan, mais ce n'est pas compliqué ils prennent le plan qui existe du SDESM et ils rajoutent les fils là où ils font, ce n'est pas compliqué de faire un plan. Je peux leurs demandés un plan il n'y a pas de problème et puis on le met au prochain conseil

Christine REIGNOUX : on veut être sûr qu'il n'y a pas, que ce ne soit pas tout et n'importe quoi

Frédéric MOREL : Non non, il n'y a aucun fils qui traverse la place, ça c'est sûr

Christine REIGNOUX : Non mais pas de traverser la place, mais même traverser une route où il n'y a déjà pas de câbles en fait.

Frédéric MOREL : Ah non non, c'est sur les fils existants, c'est sur les poteaux existants, donc s'il y a des poteaux il y a des câbles, mais demandons un plan. On reporte au prochain et on a un plan.

Christine REIGNOUX : Le conseil c'est le 5 mai,

Frédéric MOREL : Si vous êtes d'accord on le reporte au prochain conseil en espérant qu'il y ait un plan d'ici là.

Christine REIGNOUX : oui

Frédéric MOREL : Vous êtes d'accord sur le principe ?

17. FER 2025

La campagne du fond d'équipement rural est ouverte donc il faut déposer des dossiers, donc je vous demande de m'autoriser à constituer un dossier et à déposer un dossier, à priori ce serais sur le réseau des eaux pluviales, si vous voulez que ce soit autre chose. Alors je suis obligé de donner des devis et donc



après c'est spécifié sur les devis, donc de toute façon même si dans l'intitulé on ne dit pas où dans la réalisation c'est forcément ciblé. On ne peut pas faire sur autre chose qui est défini dans le devis, déposer dans le cadre...

Laurent MIGNARD : Moi ce que je propose, c'est d'inscrire réseau pluvial phase 2, l'année prochaine on écrira réseau pluvial phase 3

Frédéric MOREL : Oui, ça c'est l'intitulé, je suis d'accord avec toi. Mais faut que je fasse un devis donc un devis sur quelle base ?

Laurent MIGNARD : Tu as toujours le devis de Saincy ?

Frédéric MOREL : Il a déjà été déposer dans le dernier FER, celui de Saincy. Je ne pense pas que je puisse déposer un FER sur un même devis. Je ne connais pas le règlement, je ne suis pas devin mais je ne pense pas que l'on puisse, à vérifier mais je ne pense pas que l'on puisse.

Laurent MIGNARD : Mais de toute façon que ce soit sur Saincy, sur le centre Bourg ou sur des choses que tu as déjà, ça va sur n'importe quel pluvial donc on s'en fout.

Frédéric MOREL : Oui après faut faire les travaux là où on l'a défini pour obtenir la subvention qui vont...

Laurent MIGNARD : On va les faire de toute façon, enfin, Saincy et centre Bourg, l'idée c'est de les faire...

Laurent MIGNARD : Il n'y a pas moyen de faire un devis global qui reprend tout et de le mettre dans le dossier ?

Frédéric MOREL : Non.

Laurent MIGNARD : Tu vas avoir un devis de tant sur le centre Bourg et tu as un devis de tant sur Saincy.

Frédéric MOREL : On ne peut pas faire un Fer sur le centre Bourg puisque les travaux auront déjà commencé quand on déposera la demande et on ne peut pas commencer les travaux avant de recevoir la notification.

Laurent MIGNARD : Donc ça faut le faire sur Saincy

Frédéric MOREL : Saincy ou sur Doucy ? Saincy ?

Laurent MIGNARD : Oui Saincy parce que on va se retrouver environ à 200 000 euros pour tout, de toute façon il y aura éventuellement du ruissellement, je sais que ce n'est pas du pluviale mais tout ça, ça va être remis dans le même paquet

Frédéric MOREL : Pour le ruissellement on a déjà obtenu une subvention donc qui est dans le budget que l'on a obtenue pour le ruissellement de Saincy. Donc voilà de m'autoriser à engager une demande de FER pour le réseau pluvial phase 2 de Saincy. Faire les devis et déposer le dossier qui va bien. Des questions ? Des remarques ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? je vous en remercie à l'unanimité.

Donc pour info le prochain conseil ce serait le lundi 5 mai à 19h30, puisqu'il y a la réunion de présentation des panneaux du département à 17h.

Christine REIGNOUX: 19h30 ?

Frédéric MOREL : Bah 17h, je ne sais pas combien de temps dur la réunion. Je peux le faire à 19h si vous voulez, mais cela veut dire que on limite la réunion à 2h maximum

Christine REIGNOUX : Ce n'est pas suffisant ?

Laurent MIGNARD : Ca peut suffire 2h

Frédéric MOREL : Vous préférez 19h ? Bah non puisqu'après on enchaîne sur le conseil municipal

Laurent MIGNARD : non mais en dehors de cette réunion

Frédéric MOREL : Donc on la limite à 2h ?

Christine REIGNOUX : Ca dépend s'il y a beaucoup de points à l'ordre du jour



Frédéric MOREL : Pour l'instant les points que j'ai prévus à l'ordre du jour, non il n'y en a pas tant que ça. C'est les travaux, l'emprunt, la reprise des cours, la location d'un terrain communal, le changement des pneus de la Kangoo.

Christine REIGNOUX : Le paiement des factures.

Frédéric MOREL : L'achat de...Le tableau des factures. Voilà c'est tout ce que j'ai pour l'instant, l'assurance en espérant l'avoir d'ici là, j'ai marqué feux d'artifice, c'est des points basiques quoi. La convocation du CCAS ce sera le 29 avril à 19h pour le vote du budget parce qu'il fallait ce budget-là pour pouvoir le voter et on a eu l'horaire, mais c'est tout le temps la même chose pour la commémoration du 8 mai c'est 10h15. Voilà dans les infos que j'ai à vous passer. Et j'avais aussi... Vous m'aviez posé des questions, je n'ai pas pu le mettre à l'ordre du jour parce que ça ne fait pas partie de l'ordre du jour mais je vais vous répondre sur le... Qu'est-ce que j'ai fait de la feuille ? Sur les derniers points, vous m'aviez posé 3 questions...Je ne trouve plus ma feuille. Ah bah assurance, alors sur l'assurance voilà j'ai demandé un tableau complet mais je ne l'ai pas encore reçu, j'espère que je l'aurai pour le prochain conseil en tout cas ce sera à l'ordre du jour du prochain conseil avec des éléments très factuels, sur la location de salle, donc en fait j'essaye de trouver des arrangements avec les locataires actuels pour en pénaliser le moins possible.

Jean MIREAUX : Celui de la semaine prochaine c'est bon ? Mme je sais plus comment...

Frédéric MOREL : La location pour l'instant ce que j'ai d'enregistré sur ce week-end de pâques.

Christine REIGNOUX : On est encore dans le conseil ou dans la formalité du conseil ?

Frédéric MOREL : Dans la formalité oui, mais on peut arrêter c'est comme vous voulez.

Christine REIGNOUX : Parce qu'après il va y avoir un compte rendu à faire.

Frédéric MOREL : Ah oui d'accord alors je vous propose qu'on arrête là. Si vous êtes d'accord on arrête la formalité du conseil et on échange hors formalité. Ça vous va ? Alors on arrête le conseil à 22h07

Christine REIGNOUX : Ca fera quelques pages en moins.

Frédéric MOREL : Oui c'est vrai. Je suis d'accord avec toi

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07.

Le présent procès-verbal, à supposer que celui-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Bellot, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant en Outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le secrétaire de séance,
Éric THOVERON



Le maire,
Frédéric MOREL.

